au(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 9470660
re d'intérêt: 755

seignement accru de l'anglais, langue seconde, dans les écoles
aires de langue française du Québec : document / préparé pour la
Q par Patsy M. Lightbown... [et al.]. -- [Montréal] : SPEAQ, 1988.
74, 15 f. ; 28 cm.

Bibliogr.: f. 69-73.

tte(s)-secondaire(s): Lightbown, Patsy M * Société pour la promotion
'enseignement de l'anglais (langue seconde) au Québec

ripteur(s): Anglais (Langue) * Langue seconde * Programme d'études *
ission scolaire * Questionnaire * Primaire (Ordre d'enseignement)

tificateur(s) de nom: Québec (Province)

Rapport final d'une étude dont l'objectif était de recueillir des
rmations se rapportant à la planification et à l'implantation de
seignement de l'anglais, langue seconde, dans les écoles primaires du
ec. Les données, ont été obtenues par questionnaire auprès de 22
issions scolaires qui offrent un enseignement de l'anglais d'une
e supérieure aux recommandations du MEQ. Le rapport comprend trois
ions principales: un tableau comparatif des programmes et de leurs
cipales caractéristiques, une analyse générale des différents types
rogrammes offerts et une description détaillée de chaque programme
commission scolaire. Questionnaire à l'annexe 3.

Type de document:

speaq

L'ENSEIGNEMENT ACCRU DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LANGUE FRANCAISE DU QUEBEC

Document préparé pour la SPEAQ par Patsy M. Lightbown, Hervé Conan, Iolanda Bolduc et Suzanne Guay. Avril 1988.

94-70660

L'ENSEIGNEMENT ACCRU DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE, DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LANGUE FRANCAISE DU QUEBEC

Document préparé pour la SPEAQ par Patsy M. Lightbown, Hervé Conan, Iolanda Bolduc et Suzanne Guay. Avril 1988.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos..... 1

Remarques..... 2

Introduction.. 3

Tableau comparatif des programmes..... 4

Analyse

A. Les trois types de programmes..... 6

B. Les programmes spéciaux..... 7

C. Les programmes intensifs..... 9

D. Interprétation et conclusion..... 12

Description individuelle des programmes..... 14

Annexe 1. Nom et adresse des répondants..... 64

Annexe 2. Documents portant sur les programmes..... 68

Annexe 3. Questionnaire No 2..... 74

AVANT-PROPOS

Ce document est le rapport d'une recherche menée de septembre 1987 à mars 1988. Il a été préparé par Mme Patsy M. Lightbown, Université Concordia, et par M. Hervé Conan. Le comité de recherche était composé des deux personnes précédemment citées et de mesdames Iolanda Bolduc et Suzanne Guay.

Cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'état du Canada accordée à la Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais (langue seconde) au Québec (SPEAQ).

Nous tenons également à remercier les personnes qui, en répondant aux questionnaires, ont été un élément essentiel à la réalisation de ce document.

REMARQUES

Anglais. Afin d'éviter des longueurs et des répétitons inutiles, toute référence à "l'anglais" dans ce rapport doit être comprise comme signifiant "anglais, langue seconde".

Citations Les citations reproduites dans les descriptions détaillées des programmes proviennent des questionnaires que nous ont retournés les répondants.

Liste alphabétique. Les commissions scolaires sont présentées dans l'ordre alphabétique utilisé par le Ministère de l'Education du Québec dans le document "Annuaire des organismes d'enseignement primaire et secondaire publique. 1986-1987". Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, Direction générale du financement et des équipements.

INTRODUCTION

Ce document est le rapport final d'une étude portant sur l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dans les écoles primaires de la province de Québec, programmes au cours desquels l'enseignement de cette langue est d'une durée supérieure aux recommandations du MEQ. Notre intérêt principal portait sur l'enseignement intensif de l'anglais. Le but de ce projet était de recueillir des informations de base se rapportant à la planification et l'implantation de ce type d'enseignement et de les mettre à la disposition des personnes qui pourraient être en mesure de les utiliser en prenant des décisions sur l'enseignement de l'anglais dans leurs propres écoles ou commissions scolaires.

Les données de base ont été obtenues en deux phases. Un premier questionnaire d'ordre général a d'abord été envoyé à l'ensemble des commissions scolaires du Québec. Sur cet ensemble, nous n'avons comptabilisé que les réponses des cent soixante dix sept (177) commissions scolaires ayant des écoles primaires de langue française, étant donné qu'elles seules étaient suceptibles d'offrir le type de programme que nous voulions étudier. Cent trente quatre (134) de ces commissions scolaires ont répondu à ce premier questionnaire, ce qui représente 76% des 177 commissions scolaires visées. Ces réponses nous ont permis d'identifier vingt quatre (24) commissions scolaires offrant un enseignement de l'anglais d'une durée supérieure aux recommandations du MEQ. Ces vingt quatre commissions scolaires représentent 13.50% des commissions scolaires visées par notre premier questionnaire.

Un deuxième questionnaire (voir Annexe 3) a donc été envoyé à ces vingt quatre commissions scolaires. Le présent document reprend le contenu des vingt deux (22) questionnaires que nous avons reçus et des entretiens que nous avons eus avec les répondants. Certaines données chiffrées peuvent être approximatives et certaines réponses représentent le jugement personnel du répondant.

Notre rapport est organisé en trois sections principales. Un tableau général des commissions ayant répondu à notre deuxième questionnaire permettra d'abord de comparer les différents programmes et d'avoir une idée générale sur certaines de leurs principales caractéristiques. Une analyse générale des différents types de programmes offerts et une description détaillée de chaque programme suivront.

DE L'ANGLAIS. LANGUE SECONDE.

5	10	9	15
Nombre d'enseignants participant au programme spécial en 1987-88	Durée du programme spécial	Nombre de minutes par semaine d'enseignt. de l'anglais dans le programme spécial	Nombre de minutes par semaine d'enseignt. de l'anglais dans le programme régulier
1	5 mois	1220 min.	90 min.
9	10 mois	225 et 450 min.	90 min.
3	10 mois	225 min.	90 min.
2	10 mois	658 et 611 min.	141 min.
1	5 mois	1230 min.	90 min.
1	5 mois	1220 min.	94 min.
1	5 mois	1300 min.	70 min.
4	5 mois	1230 min.	60 min.
1	2 mois	540 min.	100-120 min.
1	5 mois	1145 min.	90 min.
38	10 mois	150 min. (le programme s'applique à tous)	
3	5 mois	1290 min.	60 min.
1	5 mois	1210 min.	80 min.
1	5 mois	1175 min.	94 min.
6	5 mois	1230 min.	90 min.
3	10 mois	600 min.	de 90 à 200 min.
1	5 mois	1110 min.	60 min.
3	5 mois	1200 min.	100 min.
3	10 mois	de 360 à 480 min.	120 min.
3	5 mois	de 1110 à 1140 min.	90 min.
18	10 mois	150 min. (le programme s'applique à tous)	
2	5 mois	1080 min.	120 min.
2	5 mois	1230 min.	120 min.

ANALYSE

Trois grands types de programmes se dégagent du tableau présenté pages 4 et 5 et de l'analyse des réponses fournies au deuxième questionnaire.

A. LES TROIS TYPES DE PROGRAMMES.

Programmes d'enseignement accru et généralisé de l'anglais.

Cette catégorie regroupe la commission scolaire des écoles protestantes du Grand-Montréal et celle de South-Shore. Ces deux commissions scolaires offrent à tous les élèves de leur secteur francophone, pendant l'ensemble ou la majeure partie de leur scolarité primaire et pendant toute l'année scolaire, un enseignement de l'anglais légèrement supérieur aux recommandations du MEQ (150 minutes au lieu de 120 minutes/semaines). Ce type de programme ne constitue donc pas un programme "spécial" mais fait partie intégrante du curriculum. Vu le cadre de la présente recherche, ce type de programme ne fera pas l'objet d'une analyse plus détaillée.

Les programmes spéciaux

Les programmes spéciaux sont des programmes d'enseignement de l'anglais de plus de 120 minutes par semaine sur l'ensemble de l'année scolaire. L'accès au programme est limité aux élèves d'un certain niveau scolaire ou à un certain nombre d'élèves à un niveau scolaire donné. Parmi les programmes spéciaux, on peut remarquer un cas particulier: celui de la commission scolaire Des Manoirs. L'originalité de ce programme tient à ce que cinq (5) des dix (10) heures d'anglais que reçoivent les élèves par semaine sont consacrées à l'enseignement en anglais d'activités d'arts plastiques, de musique et de sciences de la nature. En raison de sa spécificité, le programme de la commission Des Manoirs est exclu de la présente analyse.

Les programmes intensifs.

Dans un programme intensif, l'enseignement de l'anglais est concentré sur une période de quelques mois (le plus généralement, 5 mois), à raison de 1000 ou 1200 minutes par semaine. Pendant l'autre moitié de l'année, les élèves complètent leurs cours de français et de mathématique.

Comme pour les programmes spéciaux, seule une partie des élèves a accès aux programmes intensifs. Dans ces deux types de programmes, ce sont des contraintes administratives ou financières, les exigences académiques d'un

enseignement accéléré ou le caractère expérimental du projet qui ont incité les commissions scolaires à n'offrir leur programme qu'à certains des élèves ayant une connaissance limitée de l'anglais. Mais programmes intensifs et spéciaux ont d'autres points communs.

Caractéristiques communes aux programmes intensifs et spéciaux.

On peut d'abord remarquer, qu'à l'exception de la commission scolaire Baldwin-Cartier, ces programmes sont offerts à un seul niveau scolaire (en majorité, en 5 ième année). Ensuite, ils ont été mis en place soit à la suite des pressions des parents ou d'une réflexion de la commission scolaire. Le premier point expliquerait le soutien quasi unanime apporté par les parents aux programmes. La mise en place des programmes a nécessité, dans certains cas, l'intégration des matières telles que les sciences humaines et les sciences de la nature et/ou la réduction du temps consacré à l'enseignement de certaines matières.

Lors de l'implantation des programmes, la majorité des commissions scolaires a rencontré soit un, soit la totalité des problèmes de personnel suivants: affectation des enseignants d'une école à l'autre ou à un degré différent, modification de tâche engendrée par le programme, méfiance des autres enseignants, déséquilibre entre les groupes d'élèves du programme spécial ou intensif, et ceux du programme régulier et finalement objections du syndicat des enseignants.

Dans la sélection des enseignants d'anglais, on tient compte de leurs qualifications ("maîtrise parfaite" de l'anglais, détention d'un certificat en enseignement de l'anglais, langue seconde), ainsi que de la personnalité des postulants (autonomie, intérêt pour le programme, etc.).

On peut remarquer que, dans la presque totalité des programmes, les enseignants semblent satisfaits du matériel pédagogique utilisé dans l'application du programme.

Passons maintenant aux aspects plus spécifiques à chaque type de programme.

B. LES PROGRAMMES SPECIAUX.

B.1 Généralités.

Quatre (4) programmes rentrent dans cette catégorie. Ce sont, dans l'ordre chronologique de leur implantation le P.E.A de Baldwin-Cartier (1983), le programme de St-Jérôme (1985), le P.A.E.L.S de Baldwin-Cartier et le programme de Chomedey-de-Laval (1986).

Dans ces programmes, le temps consacré à l'enseignement de l'anglais est de deux à cinq fois supérieur à celui recommandé par le MEQ. Il est à remarquer que les deux (2) commissions scolaires offrant le plus d'anglais dans le cadre de leur **programme spécial** (Chomedey-de-Laval et St-Jérôme) sont également celles qui offrent le plus d'anglais dans le cadre de leur programme régulier. (respectivement 141 et 120 min./semaine).

En plus des aménagements à la grille-horaire mentionnés plus haut, on peut noter que, dans la commission scolaire St-Jérôme, le temps enlevé à l'enseignement des sciences humaines, sciences de la nature et arts plastiques est récupéré en anglais, par le biais d'activités reliées à ces matières. Seule la commission scolaire Chomedey-de-Laval n'a pas été en mesure d'assurer un suivi à son programme.

B.2 Les élèves.

Près de 800 élèves sont inscrits dans ces quatre programmes, dont 452 dans la seule commission scolaire Baldwin-Cartier. Le P.A.E.L.S. est le seul à être offert à tous les élèves, dans les écoles et aux niveaux concernés. Dans les autres programmes, les élèves doivent, entre autre, avoir un rendement scolaire supérieur à la moyenne pour pouvoir participer au programme. Dans ces trois cas, les commissions scolaires sont satisfaites de leurs critères de sélection.

B.3 Les enseignants.

Dix sept (17) enseignants participent aux programmes spéciaux, dont douze (12) dans la commission scolaire Baldwin-Cartier. Toutes les commissions scolaires ont rapporté avoir rencontré, à des degrés divers, des problèmes dans la sélection des enseignants. Il est également à noter qu'aucune de ces commissions scolaires n'a offert de formation spéciale aux enseignants d'anglais participant au programme. Finalement, seule l'implantation du P.A.E.L.S. (Baldwin-Cartier) n'a pas été accompagnée les problèmes reliés à l'embauche du personnel que nous avons décrits plus haut.

B.4 L'évaluation.

La commission scolaire Chomedey-de-Laval a mis au point des instruments spécifiques d'évaluation de la performance en anglais des élèves du programme spécial. Les commissions scolaire de St-Jérôme et Chomedey-de-Laval ont évalué d'autres aspects du programme (attitudes, satisfaction des parents et des élèves, par exemple). Finalement, bien qu'elle n'ait pas fait d'évaluation formelle, la commission scolaire Baldwin-Cartier a mené à bien l'évaluation interne de plusieurs aspects de son programme. Aucune des commissions scolaires étudiées ici n'a fait appel à des évaluateurs externes pour l'aider dans cette démarche.

B.5 Le matériel.

Les trois commissions scolaires étaient plus ou moins équipées en matériel lors de l'implantation du programme. Les documents utilisés provenaient du MEQ, de maisons d'édition ou d'autres commissions scolaires. Les enseignants des commissions scolaires de Baldwin-Cartier et de St-Jérôme ont, par la suite, produit des documents supplémentaires.

B.6 Les problèmes administratifs.

La commission scolaire Baldwin-Cartier est la seule à rapporter avoir eu des difficultés d'ordre administratif dans le fonctionnement de ses programmes (transport des élèves pour le P.E.A. et intégration des élèves entrant à l'école en cours d'année pour le P.A.E.L.S).

C. LES PROGRAMMES INTENSIFS.

C.1 Généralités.

Seize (16) programmes correspondent à cette définition. A l'exception des commissions scolaires des Mille-Iles et de Greenfield Park, les programmes intensifs sont très récents: quatre (4) ont été implantés en 1985 et 1988 et dix (10) en 1987 ou 1988.

On consacre de 1080 à 1290 minutes par semaine à l'enseignement de l'anglais, par rapport aux 60, 90 ou 120 minutes que reçoivent les élèves du programme régulier. Dans la commission scolaire Greenfield Park, on doit toutefois noter que, depuis septembre 1987, les élèves qui reçoivent 60 minutes d'anglais par semaine ont déjà une bonne ou même une excellente connaissance de l'anglais et ne sont, pour cette raison, pas admis au programme intensif.

En plus des aménagements à la grille horaire décrits plus haut, deux commissions scolaires ont choisi de supprimer, en tout ou en partie, l'une ou l'autre des matières suivantes: enseignement religieux et sciences humaines.

La grande majorité des commissions scolaires se dit en mesure d'assurer un suivi à leur programme intensif (voir les détails dans la fiche individuelle de chaque commission scolaire).

C.2 Les élèves.

Environ 1800 élèves sont inscrits dans les programmes intensifs, les effectifs pour chaque commission scolaire variant de 23 à 684 élèves. On peut constater deux tendances parmi les commissions scolaires: neuf (9) offrent le programme intensif à un nombre très restreint de groupes (en général un groupe

ou deux). Ce sont en général de tout nouveaux programmes implantés en 1987 ou 1988. Par contre, sept (7) commissions scolaires offrent le **programme intensif** à quatre groupes ou plus (de quatre à vingt-six groupes environ). Cette catégorie regroupe les programmes les plus anciens (des Mille-Iles et Greenfield-Park) ainsi que des programmes plus récents. En fait, il semble que lors de l'implantation d'un nouveau programme, la majorité des commissions scolaires choisit de restreindre l'expérimentation à un ou deux groupes d'élèves. Une minorité des commissions scolaires choisit, par contre, de l'offrir à un plus grand nombre d'élèves.

Au niveau où le programme est offert, la presque totalité des commissions scolaires opère une sélection parmi les élèves. A la lumière des critères utilisés, les commissions scolaires peuvent être séparées en deux groupes. La moitié d'entr'elles sélectionne les élèves en fonction de leur bon rendement scolaire et de leur attitude, motivation, comportement, etc. Ces commissions scolaires se déclarent satisfaites de ces critères. L'autre moitié a des exigences minimales: seuls les enfants ayant des troubles graves d'apprentissage ou des problèmes spécifiques en français ou en mathématique ne peuvent participer au programme intensif. Trois (3) de ces commissions scolaires ne trouvent pas leurs critères de sélection totalement satisfaisants. On peut noter que, dans quelques unes des commissions scolaires de ce second groupe, les élèves dont on peut croire qu'ils seraient susceptibles d'avoir des problèmes à suivre sont invités à repenser leur demande d'admission au **programme intensif**.

C.3 Les enseignants.

Quarante deux (42) enseignants participent aux **programmes intensifs**. On peut d'abord remarquer que, par rapport aux **programmes spéciaux**, on donne ici plus d'importance à la personnalité des postulants. La créativité, l'autonomie, l'intérêt pour le programme, le dynamisme, la bonne santé physique (pour éviter les absences) sont souvent mentionnés. Par contre, pour plus de la moitié des commissions scolaires, les critères ne diffèrent pas de ceux utilisés pour la sélection des enseignants d'anglais du programme régulier.

Onze (11) commissions scolaires sur seize (16) ont donné aux enseignants d'anglais du **programme intensif** une formation particulière et parmi elles, cinq (5) offrent une formation spéciale aux enseignants d'anglais et aux professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves du **programme intensif**. Il ne semble pas y avoir de rapport entre l'existence de critères spécifiques pour la sélection des enseignants d'anglais et la décision de leur donner une formation spéciale. En effet, sur les six (6) commissions scolaires ayant des critères de sélection spécifiques et les huit (8) n'en ayant pas, respectivement cinq (5) et sept (7) donnent une formation particulière à leurs enseignants d'anglais.

Trois (3) commissions scolaires rapportent avoir connu des difficultés dans la sélection des enseignants d'anglais pour leur programme intensif. C'est lors de l'implantation du programme que les problèmes de personnel ont émergé dans neuf (9) commissions scolaires.

C.4 L'évaluation.

Quatre (4) commissions scolaires ont mis au point des instruments spécifiques d'évaluation du rendement en anglais des élèves du programme intensif. De plus, huit (8) commissions scolaires on fait appel à des chercheurs des universités Concordia et McGill.

D'autres aspects du programmes (satisfaction des élèves et des parents, matériel didactique, attitudes, etc.) ont été évalués dans quelques commissions scolaires. Dans dix (10) commissions scolaires, cette évaluation s'est faite, ou est en train de se faire, en tout ou en partie avec l'aide d'évaluateurs externes (Université Concordia, Université McGill ou conseiller pédagogique externe).

C.5 Le matériel.

Lors de l'implantation de leur programme, douze (12) commissions scolaires sur seize (16) avaient à leur disposition des documents pertinents. Ceux-ci provenaient d'autres commissions scolaires ou de maisons d'édition. Trois (3) commissions scolaires ont, de plus, produit leurs propres documents. Deux (2) des quatre (4) commissions scolaires qui n'avaient pas de documents pertinents lors de l'implantation du programme sont celles qui ont été les premières à offrir un programme intensif (Greenfield Park et Mille-Iles). Par la suite, ces quatre (4) commissions scolaires ont développé leur propre matériel.

C.6 Les problèmes administratifs.

Sept (7) commissions scolaires rapportent avoir eu des difficultés d'ordre administratif lors de l'implantation ou dans le fonctionnement du programme. Trois problèmes dominent: le remplacement des enseignants lors des absences, l'intégration des élèves entrant à l'école en cours d'année et les coûts importants reliés au fonctionnement du programme.

D. INTERPRETATION ET CONCLUSION.

On doit tout d'abord noter le haut niveau de satisfaction exprimée par les répondants. Cette satisfaction vis à vis des programmes apparaît également dans l'accroissement du nombre d'élèves qui s'y inscrivent. Néanmoins, il semble que certains aspects de ces programmes posent ou pourraient poser des problèmes.

D'abord, dans douze (12) des dix-neuf (19) commissions scolaires offrant un programme spécial ou intensif, l'implantation du programme a suscité des problèmes et des tensions avec les enseignants et leur syndicat et sept (7) commissions scolaires ont rencontré des difficultés d'ordre administratif.

La plupart des commissions scolaires limitent les inscriptions à leur programme à une minorité d'élèves. On peut donc se poser des questions sur l'enseignement de l'anglais dispensé à la majorité des enfants restés dans le programme régulier. En particulier, on peut s'étonner de ce que quatorze (14) des dix-neuf (19) commissions scolaires ayant un programme spécial ou intensif offrent moins de 120 minutes d'anglais par semaine (en majorité, de 60 minutes à 90 minutes) aux élèves du programme régulier. Dans quelques commissions scolaires on essaie d'offrir un programme spécial (par exemple, un cours d'ordinateur) aux élèves qui - parce qu'ils l'ont eux-même choisi ou par décision de la commission scolaire - ne participent pas au cours intensif d'anglais.

Les critères utilisés pour sélectionner les élèves peuvent renforcer les deux problèmes que nous venons tout juste de mentionner. Dans un premier groupe de commissions scolaires, un bon rendement scolaire est une des principales conditions d'admission au programme. Dix (10) des onze (11) commissions scolaires qui utilisent ce mode de sélection s'en disent satisfaites. Néanmoins, ce critère peut amener un déséquilibre dans les autres groupes et entraîner des problèmes avec les enseignants des groupes réguliers. Les élèves de ces groupes pourraient, en effet, être moins motivés et d'un niveau académique plus bas. De plus, ces groupes ne reçoivent qu'une heure ou une heure et demi d'anglais par semaine.

Par contre, neuf (9) commissions scolaires admettent des élèves qui n'ont pas ce rendement scolaire supérieur. C'est dans ce groupe que se trouvent les trois (3) commissions scolaires qui ne sont pas satisfaites de leurs critères de sélection. L'hétérogénéité des groupes du programme spécial ou intensif et leur manque de motivation sont les problèmes identifiés. C'est peut-être cet aspect qui a amené deux (2) autres commissions scolaires de ce groupe à fortement inciter les élèves qui éprouvent des difficultés scolaires à repenser leur candidature. On doit néanmoins noter la satisfaction des autres commissions scolaires de cette catégorie et en déduire que l'hétérogénéité ne serait pas nécessairement synonyme de problèmes.

Il serait utile de souligner l'absence d'une évaluation générale de certains aspects de ces programmes. Il faut noter, qu'en général, le terme "évaluation" est utilisé d'une manière très libérale. Sous ce terme, on retrouve en effet des commentaires faits verbalement par les parents, des comptes-rendus d'entrevues avec les enseignants et des évaluations rigoureuses

réalisées avec ou sans l'aide de personnes-ressources externes. Plusieurs des commissions scolaires ont fait appel à des chercheurs des universités Concordia et McGill pour évaluer la compétence en anglais des élèves des cours intensifs. Cette recherche porte sur la compétence en anglais mais ne touche pas aux autres aspects des programmes intensifs, tels que le rendement en français ou en mathématique ou les différences qui peuvent exister entre le succès des élèves qui sont forts par rapport à ceux qui sont plus faibles dans les autres matières scolaires. Donc, il n'est pas possible de déterminer, par exemple, si la bonne performance scolaire est un critère de sélection désirable, préférable ou nécessaire au succès dans un programme intensif (du côté du français et des mathématique aussi bien que du côté de l'anglais).

Il est impossible d'affirmer que les programmes intensifs ou spéciaux pourraient être généralisés à d'autres écoles ou à d'autres commissions scolaires ou encore qu'ils pourraient être étendus à des élèves éprouvant des difficultés scolaires. Le nombre croissant d'élèves participant à ces programmes ne peut être considéré que comme une indication et non une preuve du succès des programmes. Ceci est d'autant plus vrai que, dans la majorité des cas, ce qui a particulièrement retenu l'attention des évaluateurs est la bonne performance en anglais des élèves des programmes intensifs ou spéciaux. Mais, même si quelques commissions scolaires ont fait certaines études, d'autres aspects de la situation (par exemple, la performance des élèves en français et en mathématique, l'évolution des élèves qui ne sont pas dans les programmes spéciaux, les effets à long terme de l'expérience, etc.) n'ont pas fait l'objet d'une étude systématique.

Il est évident qu'il existe un fort désir d'améliorer le rendement en anglais des élèves francophones au Québec. Les cours intensifs semblent répondre à cette demande dans le cas des élèves qui ont la possibilité d'y participer. Néanmoins, l'augmentation récente du nombre d'écoles qui offrent ces cours ne devrait pas faire oublier qu'il serait bon de veiller à ce que les élèves qui n'ont pas la possibilité de participer à ces cours reçoivent un enseignement de l'anglais qui soit conforme au nombre minimum d'heures recommandé par le Ministère de l'éducation.

Le présent rapport offre certaines informations de base sur les cours intensifs d'anglais au primaire. Mais, en l'absence d'une évaluation plus approfondie des aspects autres que le rendement en anglais, il apparaît difficile de déterminer l'impact réel des programmes spéciaux et intensifs sur l'ensemble des élèves et des enseignants et sur l'ensemble des apprentissages.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

PAR COMMISSION SCOLAIRE

COMMISSION SCOLAIRE DE L'ASBESTERIE

ASPECTS GENERAUX.

N.B. Le programme intensif d'anglais n'est qu'une partie d'un projet en enseignement intensif qui inclut également le français et la mathématique.

a. année d'implantation: 1987.

b. niveau auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 1 des 9 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1200 min./semaine d'anglais comparées aux 80 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité l'intégration des sciences humaines et de la nature au français ainsi que la réduction du temps consacré à d'autres matières. Par exemple, les arts plastiques s'enseignent une fois par mois au lieu d'une fois par semaine.

e. L'emphase est mise sur: 1) la compréhension de la langue orale, 2) l'expression orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite.

f. Un suivi au programme est en train de se mettre en place.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 52 des 253 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 30% des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées. C'est le caractère expérimental du programme qui a incité la commission scolaire à ne pas l'offrir à tous les élèves intéressés.

b. critères de sélection des élèves: A l'exception des enfants ayant des troubles de comportement ou d'apprentissage, tous les élèves qui ne sont pas bilingues et sont intéressés à participer au programme, sont admissibles. "Nous avons formé des classes hétérogènes en choisissant au hasard des élèves de tous les niveaux". Les parents doivent de plus donner leur accord. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants... "pour le moment".

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 1 en anglais et 1 en français. Le programme intensif n'a pas nécessité l'embauche de personnel supplémentaire.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais, détention d'un permis d'enseignement, dynamisme, énergie, créativité, bonne santé physique,

ouverture d'esprit, souplesse pédagogique. Ces critères diffèrent de ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui n'enseignent pas dans le programme intensif. La sélection des enseignants pour le programme a posé des problèmes.

c. **formation reçue** : L'enseignant d'anglais participant au programme ainsi que ceux enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves inscrits au programme ont reçu une formation spéciale. Celle-ci a entraîné des coûts.

d. **satisfaction**: L'enseignant est satisfait du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - Ce sont les piètres résultats des élèves en anglais et les visites faites à d'autres commissions scolaires ayant déjà un enseignement intensif qui ont incité la commission scolaire à offrir un programme intensif.

- C'est la conseillère pédagogique en anglais qui est à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, le directeur d'école, la conseillère pédagogique, des enseignants et un parent.

- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient d'autres commissions scolaires (Ste-Thérèse et St-Eustache) et de maisons d'édition dont le matériel a été utilisé comme matériel complémentaire. D'autre part, la conseillère pédagogique et les enseignants ont également élaboré une partie du matériel.

c. **implantation et fonctionnement**:

- Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.

- Il y a eu une difficulté administrative, liée au remplacement de l'enseignant d'anglais. A toute fin pratique, ce problème est aujourd'hui résolu.

- Il y a eu des problèmes de personnel lors de l'implantation du programme (affectation d'enseignants d'une école à l'autre).

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**: par une équipe de recherche de l'Université Concordia, évaluation formative et sommative par l'enseignant et évaluation de la production orale par la conseillère pédagogique (mise au point d'un test par cette dernière). Cet instrument de mesure pourrait être à la disposition d'autres commissions scolaires.

b. **évaluation d'autres aspects** du programme: rapport préliminaire fait le 2 décembre 1987. Une évaluation plus complète sera faite à la fin des 5 mois d'anglais intensifs.

c. **Les parents** ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

NB: La commission scolaire offre deux programmes distincts, le P.E.A (Programme Enrichi d'Anglais) et le P.A.E.L.S. (Programme Adapté de l'Enseignement des Langues Secondes). Ces deux programmes seront donc présentés séparément.

P.E.A.

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1983.

b. niveaux auquels le programme est offert: 5 et 6 ème années.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 8 des 15 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme spécial reçoivent 225 min./semaine d'anglais en 5 ème année et 450 min./semaine en 6 ème année comparées aux 90 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme spécial se déroule sur une période de 10 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité la diminution (l'équivalent d'une période par semaine) du temps consacré à plusieurs matières à l'exception de l'enseignement religieux.

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension et l'expression de la langue orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite. Ces deux derniers aspects sont surtout développés au secondaire.

f. Un suivi au programme est assuré.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 312 des 1946 élèves sont inscrits en 5 et 6 ème années dans toute la commission scolaire. A peu près 70 % des demandes d'inscription au programme spécial ont été acceptées. Ce sont principalement des motifs financiers reliés aux coûts du transport des élèves qui ont empêché la commission scolaire d'offrir le programme à tous les élèves intéressés.

b. critères de sélection des élèves: Pour être sélectionnés, les élèves doivent avoir un bon niveau en français et en mathématique ainsi qu'une connaissance limitée de l'anglais. Les parents doivent de plus demander à ce que leurs enfants participent au programme. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 9 spécialistes. Le programme a nécessité l'embauche de 3 enseignants supplémentaires.

b. **critères de sélection**: maîtrise parfaite de l'anglais et détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais. Ces critères sont les mêmes que ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui n'enseignent pas dans le programme spécial. Au début, il y a eu des problèmes de sélection des enseignants (maîtrise de la langue). Ces problèmes ont été résolus depuis.

c. **formation reçue** : Ni les enseignants d'anglais participant au programme, ni les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves inscrits au programme n'ont reçu de formation spéciale.

d. **satisfaction**: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - Dans cette commission scolaire, la proportion d'enfants francophones unilingues est d'environ 30%. Leurs parents tiennent donc à ce qu'un enseignement accru de l'anglais permette à ces enfants d'atteindre un niveau équivalent à celui des 70% des élèves qui ont déjà une connaissance adéquate ou même excellente de l'anglais. Quand les dispositions de la loi 101 ont mis fin en 1983 au programme d'immersion implanté en 1973, la commission scolaire a mis en place un programme de remplacement conformes aux exigences de cette loi.

- C'est M. Hans Tibblin (conseiller pédagogique à l'époque de l'implantation du programme) qui est à l'origine du projet.

b. **planification**: - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, les directeurs d'école, le représentant des parents et les représentants des commissaires.

- Il n'y avait pas de documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci ont été crées au fur et à mesure par les enseignants. Comme ils avaient été sélectionnés, en partie, en fonction de leur autonomie, ce matériel a été très vite produit.

c. **implantation et fonctionnement**: - Le financement du programme est assumé par la commission scolaire.

- Il y a des difficultés administratives liées au transport des élèves (coûts importants et organisation) et, dans une moindre mesure, au remplacement des enseignants.

- Il y a eu des problèmes de personnel lors de l'implantation du programme, provenant d'objections du syndicat des enseignants et de la diminution du temps consacré à certaines matières. La plupart de ces problèmes sont à l'heure actuelle résolus.

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**: examen sommatif de fin d'année et de fin du primaire, comme pour tous les élèves de la commission scolaire. Il n'y a pas eu d'instrument de mesure de mis au point.

b. **évaluation d'autres aspects du programme**: aucune évaluation scientifique.

c. **Les parents** ont clairement manifesté leur soutien au programme.

COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER (suite)

P.A.E.L.S. (Le programme comporte trois volets: enseignement accru de l'anglais, langue seconde, enseignement accru du français ou enseignement d'autres matières dans le cadre du projet-douance. Les informations qui suivent ne concernent que le volet enseignement de l'anglais, langue seconde).

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1986.

b. niveaux auquels le programme est offert: 4 et 5 ème années.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 4 des 15 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme spécial reçoivent 225 min./semaine d'anglais comparées aux 90 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme spécial se déroule sur une période de 10 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité la diminution (l'équivalent d'une période par semaine) du temps consacré à d'autres matières, à l'exclusion de l'enseignement religieux.

e. L'emphase est mise sur l'oral (même chose que pour le P.E.A).

f. Un suivi au programme est assuré.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : environ 140 des 1993 élèves inscrits en 4 ème et 5 ème années dans toute la commission scolaire. Les élèves n'ont pas à faire de demande d'inscription: ils sont répartis dans chaque groupe en fonction de leurs besoins linguistiques. Dans ce sens, tous les élèves intéressés et ayant des besoins en anglais ont été admis au programme spécial.

b. critères de sélection des élèves: Il n'y a pas de critères comme tels: les élèves doivent avoir un niveau moyen en français et une connaissance limitée en anglais. Les parents doivent de plus donner leur accord. Il est encore trop tôt pour affirmer que ces critères de sélection sont satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 3 enseignants.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais et détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais. Ces critères sont les mêmes que ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui n'enseignent pas dans le programme spécial. La sélection des enseignants pour le programme spécial n'a pas posé de problème.

c. **formation reçue** : Ni les enseignants d'anglais participant au programme, ni les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves participant au programme n'ont reçu de formation spéciale.

d. **satisfaction**: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - Ce sont les problèmes spécifiques vécus dans une école qui ont incité la commission scolaire à offrir un programme spécial. Dans cette école multi-éthnique, il est en effet apparu que certains enfants avaient soit des besoins spécifiques en français ou des besoins en anglais, langue seconde. Les élèves n'ayant aucun besoin linguistique particulier peuvent recevoir un enseignement dans d'autres domaines académiques.

- C'est M. Ronald Ladouceur et Mme Gina Crockett (respectivement directeur et enseignante de l'école mentionnée plus haut) qui sont à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, le directeur de l'école et une enseignante.

- Il y avait des documents plus ou moins pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient du MEQ (programme fait en accéléré).

c. **implantation et fonctionnement**: - C'est la commission scolaire qui assume les coûts de ce programme.

- Il y a une difficulté administrative dans l'implantation du programme reliée à l'intégration des élèves en cours d'année.

- Il n'y a pas eu de problème de personnel lors de l'implantation du programme. Il est encore trop tôt pour affirmer que le programme ne pose ou ne posera pas de problème de personnel.

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**: (même chose que pour le P.E.A.).

b. **évaluation d'autres aspects du programme**: Elle n'est pas encore faite.

c. **Les parents** ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE CHOMEDEY DE LAVAL

N.B. Le programme spécial décrit ici est implanté dans deux écoles, avec des noms différents ("projet défi" pour l'école Ste-Marguerite et "projet de bain linguistique" pour l'école Coursol). Bien qu'il y ait des différences entre ces deux écoles (temps consacré à l'anglais, problèmes de personnel lors de l'implantation, etc.) elles n'affectent pas fondamentalement l'unité même du programme.

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1986 pour l'école Coursol et 1987 pour l'école Ste-Marguerite.

b. niveau auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 2 des 28 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme spécial reçoivent 611 min./semaine (école Ste-Marguerite) et 658 min./semaine (école Coursol) d'anglais comparées aux 141 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme spécial se déroule sur une période de 10 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité des aménagements particuliers dans chaque école. Dans l'école Coursol, on consacre 5 heures à l'enseignement du français, 3 heures et demi à l'enseignement de la mathématique, une période de 47 minutes pour l'enseignement moral et religieux, une période pour l'éducation physique et 158 minutes pour les arts plastiques, les sciences humaines et sciences de la nature. Dans l'école Ste-Marguerite, on consacre respectivement 5 heures et demi et 4 heures à l'enseignement du français et de la mathématique. Si l'éducation physique reçoit le même temps d'enseignement qu'à l'école Coursol, on consacre à l'école Ste-Marguerite une période de plus à l'enseignement moral et religieux mais une heure de moins aux arts plastiques et sciences de la nature et sciences humaines.

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension de la langue orale, 2) l'expression orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite.

f. Un suivi au programme n'est pas assuré, bien que la commission scolaire considère que cela serait nécessaire.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 57 des 1152 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Tous les élèves intéressés n'ont pu s'inscrire au programme spécial. Ce sont les critères d'inscription établis par la commissions scolaire qui ont limité l'accessibilité au programme.

b. critères de sélection des élèves: Les élèves ont été sélectionnés en fonction de leur rendement scolaire (1 er et 2 ème cinquième au bulletin de 5

ème année). Une école a retenu comme critère supplémentaire la compétence en français. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. **nombre d'enseignants** participant au programme : 2. L'implantation du programme a nécessité l'embauche de personnel enseignant supplémentaire.

b. **critères de sélection**: maîtrise parfaite de l'anglais et l'expérience en tant que professeur titulaire. Dans l'école Coursol, le professeur devait de plus avoir le goût "de fonctionner et de créer dans le programme offert". Dans cette école, les critères de sélection sont différents de ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui n'enseignent pas dans le programme spécial. La sélection des enseignants pour le programme spécial a posé des problèmes lors de l'implantation du programme en 1988: "Au début, le contenu des programmes n'était pas suffisamment clair, donc pas très incitatif pour les titulaires ou spécialistes."

c. **formation reçue** : Ni les enseignants d'anglais participant aau programme, ni les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves participant au programme n'ont reçu de formation spéciale.

d. **satisfaction**: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - Ce sont les demandes du milieu (parents, enseignants, directeurs des écoles, etc.) qui ont incité la commission scolaire à offrir un programme spécial.

- Dans chaque école, c'est le directeur de l'école qui, au nom de son comité d'école, est à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, le directeur de l'école, le conseiller pédagogique et le coordonnateur de l'enseignement primaire pour le programme implanté en 1988.

- Il n'y avait pas de documents pertinents lors de l'implantation du programme en 1988. Par la suite, et lors de l'implantation du programme à l'école Ste-Marguerite en 1987, des documents provenant de maisons d'édition ont été utilisés comme matériel de base et comme matériel complémentaire.

c. **implantation et fonctionnemnt**: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.

- Il n'y a pas eu de difficulté d'ordre administratif dans l'implantation du programme.

- Il y a eu des problèmes de personnel lors de l'implantation du programme dans l'école Coursol. Ceux-ci avaient trait à l'affectation des enseignants (d'une école à l'autre et à un degré différent), à des objections du syndicat des enseignants et à la difficulté de "faire accepter que les autres groupes seraient différents mais acceptables". Ces

problèmes n'ont pas été rencontrés lors de l'implantation du programme dans l'école Ste-Marguerite.

EVALUATION

a. Mécanismes d'évaluation des élèves: évaluation formative et tests. Des instruments de mesure ont été mis au point, mais ne sont pas à la disposition d'autres commissions scolaires.

b. Évaluation d'autres aspects du programme: Les attitudes, la satisfaction des parents et des élèves ont été évaluées dans les deux écoles. Le matériel scolaire ainsi que le programme ont été également évalués dans une des écoles. La commission scolaire n'a pas fait appel à des conseillers externes pour l'aider dans cette évaluation.

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE DE COATICOOK

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1987

b. niveau auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 1 des 13 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1230 min./semaine d'anglais comparées aux 90 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité la refonte des objectifs de français et de mathématique et l'intégration des sciences humaines et des sciences de la nature.

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension et l'expression orale (d'égale importance) et 2) la compréhension et l'expression écrite.

f. Un suivi au programme est assuré au secondaire par le biais d'une réorganisation du programme d'anglais.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 26 des 247 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 40% des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées. La commission scolaire a voulu limiter cette première expérimentation a un seul groupe.

b. critères de sélection des élèves: Les élèves ont été sélectionnés en fonction de leur rendement scolaire, leur capacité de travailler en groupe, leur autonomie et leur sens de l'organisation. Ils devaient de plus "ne pas pouvoir s'exprimer couramment en anglais". Les parents doivent, de plus, donner leur accord. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 2 (un spécialiste d'anglais et un professeur généraliste). Le programme a nécessité l'embauche de personnel enseignant supplémentaire.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais. Ce critère diffère de celui utilisé pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui n'enseignent pas dans le programme intensif. En effet, "le professeur recherché se devait de parler l'anglais comme langue maternelle". La sélection de l'enseignante pour le programme intensif n'a pas posé de problème.

c. formation reçue : L'enseignante d'anglais participant au programme a été libérée pendant 5 mois pour bâtir le programme. Ce dégagement a entraîné des coûts. Les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves inscrits au programme n'ont pas reçu de formation particulière.

d. satisfaction: Il est trop tôt pour déterminer si l'enseignante est satisfaite du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. origines du programme - Le répondant n'est pas en mesure de répondre de manière affirmative: il s'agit peut-être d'une volonté de donner une "couleur locale " à une école.

- Ce sont la direction générale et la commission scolaire qui sont à l'origine du projet.

b. planification: - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire.

- L'enseignante d'anglais, le conseiller pédagogique et des personnes-ressources externes ont participé à l'élaboration de documents pertinents. Ceux-ci n'étaient pas disponibles lors de l'implantation du programme.

c. implantation et fonctionnement: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.

- Le transport des élèves participant au programme a causé des difficultés d'ordre administratif.

- Il n'y a pas eu de problème de personnel lors de l'implantation du programme.

EVALUATION.

a. Les mécanismes d'évaluation des élèves ne sont pas encore mis en place.

b. L'évaluation d'autres aspects du programme est envisagée dans le futur.

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE DES CHENES

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1987

b. niveau auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 1 des 40 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1220 min./semaine d'anglais comparées aux 94 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
5 mois sont consacrés à l'enseignement de l'anglais, de l'éducation physique de la musique et à l'enseignement religieux et moral. Pendant les 5 autres mois toutes les matières, sauf l'anglais, sont enseignées.

e. L'emphase est mise sur 1) l'expression orale, 2) la compréhension de la langue orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite

f. Un certaine forme de suivi est assurée par la communication entre les conseillers pédagogiques du primaire et du secondaire. Ceci sera complètement revu après les 5 mois d'expérimentation.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 23 des 1213 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 50% des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées. Des contraintes syndicales ont empêché la commission scolaire d'offrir ce programme à tous les élèves intéressés.

b. critères de sélection des élèves: Ceux qui ont été sélectionnés étaient les "élèves les plus forts académiquement" et avaient le sens des responsabilités. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants. Le projet s'étant mis en place très rapidement, ces critères seront révisés pour l'année scolaire 1988-1989 mais ne sont pas encore définis.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 1. L'implantation du programme a nécessité l'embauche d'un suppléant d'anglais pour une période de 5 mois.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais, ancienneté et expérience dans la commission scolaire. Ces critères n'ont pas été réellement

différents de ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui ne participent pas au le programme intensif. La sélection de l'enseignant pour ce programme n'a pas posé de problème.

c. formation reçue : Ni l'enseignant d'anglais participant au programme, ni les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves inscrits au programme n'ont reçu de formation spéciale.

d. satisfaction: L'enseignant est satisfait du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. origines du programme - C'est une communication faite lors d'une réunion des commissaires d'école qui a incité la commission scolaire à offrir un programme intensif.

- C'est un directeur d'école qui est à l'origine du projet.

b. planification : - Y ont participé, les administrateurs de la commission soolaire, le directeur d'école, le conseiller pédagogique et le responsable du dossier de douance.

- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de la commission scolaire St-Eustache.

c. implantation et fonctionnement: - Le financement, nécessaire pour implanter le programme, est assumé par la commission scolaire.

- Il n'y a pas eu de difficulté administrative lors de l'implantation du programme.

- Il y a eu des problèmes de personnel, reliés à des objections du syndicat des enseignants, lors de l'implantation du programme.

EVALUATION.

a. mécanismes d'évaluation des élèves: 3 rencontres individuelles au cours du projet et test en deux parties (réponses à des questions et expression orale à partir d'une image). Il n'y a pas eu d'instrument d'évaluation de mis au point.

b. évaluation d'autres aspects du programme se fera après après la première expérience.

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE DES ILETS

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: septembre 1987.

b. niveau auquel le programme est offert: 5 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: il est implanté dans 1 des 14 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent environ 1420 min./semaine d'anglais comparées aux 70 min./semaine (100 min./7 jours) que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité le retrait d'une période d'enseignement religieux.

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension de la langue orale, 2) l'expression orale, 3) la compréhension de la langue écrire et 4) l'expression écrite.

f. Un suivi au programme devrait être assuré dans le futur.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 52 des 711 élèves inscrits en 5 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 66% des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées. La commission scolaire ayant limité le nombre de groupes, il était impossible d'accepter toutes les demandes d'admission.

b. critères de sélection des élèves: Il y a eu des exigences scolaires minimales ("seuls les élèves ayant besoin de rééducation en français et en mathématique ont vu leur demande automatiquement annulée"). Les parents doivent , de plus, donner leur accord. Ces critères de sélection ne se sont pas révélés totalement satisfaisants. En particulier, certains élèves du programme intensif ont manifesté des problèmes de comportement et de motivation.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 1. L'implantation du programme a nécessité l'embauche d'un spécialiste d'anglais.

b. critères de sélection: L'enseignante choisie est celle qui a proposé le projet.

c. formation reçue : L'enseignante d'anglais participant au programme n'a pas reçu de formation spéciale, étant considérée comme étant déjà suffisamment

formée. Les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves inscrits au programme intensif ont été suivis par leur conseiller pédagogique respectif.

d. **satisfaction**: L'enseignante est extrêmement satisfaite du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - Ce sont les parents et une enseignante qui ont incité la commission scolaire à offrir un programme intensif.
- C'est une enseignante qui est à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, le directeur d'école, le conseiller pédagogique, une enseignante et deux conseillers pédagogiques d'autres commissions scolaires (Mme Iolanda Bolduc et M. Benoît Behnan).
- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de la commission scolaire Ste-Thérèse.

c. **implantation et fonctionnement**: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.
- Il n'y a eu aucune difficulté d'ordre administratif lors de l'implantation du programme.
- Il y a eu des problèmes de personnel lors de l'implantation du programme, en particulier, des objections de la part du syndicat des enseignants ("les enseignantes du même degré se disent défavorisées par rapport à une clientèle moins motivée").

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**: examens du MEQ. Des instruments de mesure n'ont pas été mis au point par la commission scolaire.

b. **évaluation d'autres aspects** du programme: La satisfaction des parents et des élèves a été "évaluée" verbalement. La commission scolaire n'a pas fait appel à des conseillers externes pour l'aider dans cette évaluation.

c. **Les parents** ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMSSION SCOLAIRE DES MILLE ILES

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1978

b. niveau auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 18 des 24 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1230 min./semaine d'anglais comparées aux 60 min./semaine que reçoivent, en principe, les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité une certaine intégration des matières secondaires.

e. L'emphase est mise sur 1) l'expression et la compréhension orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite. L'écrit ne reprend que ce qui a été vu et produit oralement.

f. Un suivi au programme est assuré au secondaire par un enrichissement du secondaire I à V.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 684 des 1443 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 90 % des demandes "officielles" d'inscription au programme intensif ont été acceptés, certains élèves ayant été dissuadés de faire une demande d'inscription. Les facteurs ayant empêché la commission scolaire d'offrir ce programme à tous les élèves intéressés varient selon les écoles.

b. critères de sélection des élèves: les élèves ont été sélectionnés en fonction de leur connaissance limitée de l'anglais. Les enfants ayant des troubles de comportement majeurs n'ont pu s'inscrire. Les parents doivent de plus donner leur accord. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 14. Le programme a nécessité l'embauche d'un évaluateur interne.

b. critères de sélection: Il n'y a pas eu de critère particulier mais une exigence: les postulants doivent accepter de participer à des réunions d'information et de formation. Le principe de l'ancienneté au service de la commission scolaire a également été retenu. Ces critères de sélection ne sont

donc pas différents de ceux utilisés pour les spécialistes en enseignement de l'anglais enseignant dans des conditions normales (mise à part l'exigence ci-dessus). La sélection des enseignants pour le programme spécial pose des problèmes, mais la commission scolaire a décidé de ne pas entrer en conflit avec le syndicat des enseignants.

c. **formation reçue** : Les enseignants d'anglais participant au programme ont reçu une formation spéciale qui a été dispensée par le conseiller pédagogique. Les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves participant au programme intensif n'ont pas reçu de formation particulière.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - C'est le projet d'une étudiante de l'Université de Montréal en 1976 puis la demande des parents en 1983 qui ont incité la commission scolaire à offrir puis étendre ce programme intensif.
- C'est Mme Lise Billy (étudiante de l'Université de Montréal) qui est à l'origine du projet.

b. **planification**: - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, le directeur d'école, une enseignante impliquée dans le projet (Mme Francine Hunt) ainsi que Mme Lise Billy.
- Il n'y avait pas de documents pertinents lors de l'implantation. Par la suite, des documents pertinents ont été produits par le conseiller pédagogique.

c. **implantation et fonctionnement**: - Un financement supplémentaire n'a pas été nécessaire pour implanter le programme.
- Il y a une difficulté administrative: l'intégration des enfants entrant à l'école en début d'année pose plus ou moins de problèmes.
- Il y a eu des problèmes de personnel lors de l'implantation du programme. Le syndicat des enseignants s'est objecté au fait que les groupes du programme régulier soient vidés de leurs bons éléments et deviennent faibles. De plus, l'implantation du programme a nécessité l'affectation d'enseignants d'une école à l'autre.

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**: Tests uniformes: production orale individuelle et compréhension auditive de groupe. Des instruments de mesure ont été mis au point par la commission scolaire mais ne sont pas disponibles aux personnes extérieures à la commission scolaire.

b. Il n'y a pas eu d'évaluation d'autres aspects du programme.

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE DEUX-MONTAGNES

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1987.

b. niveau auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 1 des écoles anglophones de la commission scolaire. Cette dernière comprend 7 écoles primaires francophones.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent, en 2 mois, l'équivalent du temps consacré dans une année scolaire à l'enseignement de l'anglais. Ils reçoivent donc environ 540 min./semaine pendant deux mois, comparées aux 100 ou 120 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier sur l'ensemble de l'année.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité le "retrait de 2 mois d'enseignement des programmes francophones de 6e année... Les huit premiers mois servent à faire la 6 ème année régulière ".

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension de la langue orale, 2) l'expression orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite.

f. Un suivi au programme est assuré.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 28 des 368 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 20 % des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées. Ce sont des facteurs financiers qui n'ont pas permis à la commission scolaire d'offrir ce programme à tous les élèves intéressés.

b. critères de sélection des élèves: Les élèves ont été sélectionnés en fonction de leur rendement scolaire (cotes A, B et C du bulletin critérié). En d'autres termes, seuls les élèves éprouvant des difficultés scolaires ont été éliminés. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 1. L'implantation du programme a nécessité l'embauche d'un conseiller pédagogique à titre contractuel.

b. critères de sélection: L'enseignant choisi doit être un enseignant généraliste bilingue. Ce critère diffère de ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui ne participent pas au programme

intensif. La sélection de l'enseignant pour le programme intensif n'a pas posé de problème.

c. formation reçue : L'enseignant d'anglais participant au programme a reçu une formation spéciale, ce qui a entraîné des coûts. Les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves participant au programme n'ont pas reçu de formation particulière.

d. satisfaction: Il est trop tôt pour évaluer la satisfaction de l'enseignant vis à vis du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. origines du programme - C'est la motivation des parents et des élèves qui a incité la commission scolaire à offrir un programme intensif.
- Ce sont des commissaires appuyés par des parents des différentes écoles qui sont à l'origine du projet.

b. planification : - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, les directeurs d'écoles et la directrice des services éducatifs.
- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de la Commission scolaire St-Eustache.

c. implantation et fonctionnement: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.
- La différence entre le coût réel et le coût anticipé pour l'achat de matériel didactique a posé des difficultés administratives.

- Il n'y a pas eu de problème de personnel lors de l'implantation du programme: "nous devions de toute façon ouvrir une classe de 6 ème année".

EVALUATION.

a. mécanismes d'évaluation des élèves: En fin d'année scolaire, entrevue de communication orale en présence de Mme Monique Decelle, c.p. de la commission scolaire St-Eustache. Des instruments de mesure ont été mis au point et seraient probablement à la disposition d'autres commissions scolaires.

b. L'évaluation d'autres aspects du programme se fera dans le futur avec l'assistance d'un évaluateur externe (Mme Decelle).

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE DE GRANBY

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: septembre 1987.

b. niveau auquel le programme est offert: 5 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 1 des 17 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1145 min./semaine d'anglais comparées aux 90 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
La mise en place du programme intensif a nécessité la diminution du temps consacré à l'enseignement religieux (de deux à une heure). Ce temps sera récupéré au cours des 15 mois suivants.

e. L'emphase est mise en premier sur la compréhension de la langue orale et l'expression orale. La compréhension et l'expression écrite viennent en second dans l'ordre de priorité.

f. Un suivi au programme n'est pas assuré, la commission scolaire n'étant pas intégrée.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 26 des 831 élèves inscrits en 5 ème annee dans toute la commission scolaire. Presque toutes les demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées.

b. critères de sélection des élèves: Les élèves ont été sélectionnés selon leur rendement scolaire, leur compétence en français, leur connaissance limitée de l'anglais, leur autonomie et finalement leur comportement en classe. Les parents et les élèves doivent de plus donner leur accord. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 1. L'implantation du programme a nécessité l'embauche de cette enseignante ainsi que celle d'évaluateurs externes (Université Concordia).

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais, détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais. L'enseignant doit, de plus, avoir un intérêt marqué pour le projet, de la créativité, le sens de l'organisation, une bonne santé physique ("afin d'éviter des absences répétées") et le sens de l'intégration. Ces critères sont également utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui ne

participent pas au programme intensif. La sélection des enseignants pour ce programme n'a pas posé de problème.

c. formation reçue : L'enseignant d'anglais participant au programme et les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves inscrits au programme ont reçu une formation spéciale. Celle-ci a entraîné des coûts.

d. satisfaction: L'enseignant est satisfait du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. origines du programme - Ce sont les demandes des parents qui ont incité la commission scolaire à offrir un programme intensif.
- Ce sont le directeur de l'école et le conseiller pédagogique qui sont à l'origine du projet.

b. planification : - Y ont participé, le directeur de l'école et le conseiller pédagogique.
- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de la commission scolaire elle-même, de la commission scolaire de Greenfield Park et de maison d'édition (matériel utilisé comme matériel complémentaire).

c. implantation: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.
- Il n'y a pas eu de difficulté administrative lors de l'implantation du programme.
- Il y a eu un problème de personnel lors de l'implantation du programme (affectation d'un enseignant d'une école à l'autre).

EVALUATION.

a. mécanismes d'évaluation des élèves: évaluation informelle et formative. Environ tous les 10 jours, chaque élève est évalué selon ses progrès (=, + ou-) sa participation en classe, ses efforts et son comportement. Aucun instrument de mesure n'a été mis au point.

b. évaluation d'autres aspects du programme: Les attitudes et satisfaction des parents et des élèves ont déjà été évaluées. Le matériel scolaire et le programme devraient être évalués dans le futur. Une partie de cette évaluation s'est faite avec l'aide d'évaluateurs externes.

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION DES ECOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTREAL

NB: Etant donné que l'enseignement accru de l'anglais, langue seconde, fait partie du programme régulier de la commission scolaire, il ne s'agit pas d'un "programme spécial".

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: début des années 1980.

b. niveau auquel le programme est offert: de la 1 ère à la 6 ème année. Dans certain cas, dès la pré-maternelle.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans la totalité des 18 écoles francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves reçoivent 150 min./semaine d'anglais sur une période de 10 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité l'intégration de certaines matières (enseignement religieux et moral intégré au français, cours d'éducation physique donnés en anglais, par exemple). Certaines de ces modalités sont à la discrétion des écoles.

e. L'emphase est mise sur l'expression orale. La compréhension de la langue orale vient en second dans l'ordre des priorités. La compréhension et l'expression écrite sont moins importants. Néanmoins, on leur accorde plus d'importance que ce qui est prévu par le MEQ.

f. Un suivi au programme est assuré.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : La totalité des 7000 des élèves inscrits de la 1 ère à la 6 ème année dans toute la commission scolaire.

b. critères de sélection des élèves: aucun.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 38. Le programme a nécessité l'embauche d'un conseiller pédagogique.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais, expérience en tant que professeur titulaire et détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais, langue seconde. La sélection des enseignants a posé des problèmes: au début du programme, les enseignants venaient du surplus d'enseignants du secteur anglophone de la commission scolaire. Ces enseignants n'avaient pas de qualifications particulières pour enseigner l'anglais, langue seconde. Ce problème est, à l'heure actuelle, pratiquement résolu.

c. formation reçue : Les enseignants d'anglais ont reçu la formation donnée habituellement lors de l'implantation d'un nouveau programme. les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais n'ont pas reçu de formation particulière.

d. satisfaction: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. origines du programme - L'un des tout premiers buts de la commission scolaire est de former des enfants bilingues. L'enseignement d'une langue seconde (français ou anglais) prend donc une grande importance.

b. planification : - Y a participé, le conseiller pédagogique,.

- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de la commission scolaire la Prairie et de maisons d'édition (matériel compémentaire). Une autre partie des documents a été produit par la suite par la conseillère pédagogique et des enseignants. Le matériel didactique qui a été ainsi produit pour la 1 ère et la 2 ème année est expérimenté en 1987-1988.

c. implantation et fonctionnement: - Un financement supplémentaire n'a pas été nécessaire pour implanter le programme.

- Il y eu une difficulté administrative dans l'implantation et dans le fonctionnement du programme, due à la difficulté d'intégrer des enfants provenant d'autres commissions scolaires ou d'autres pays et ayant un niveau d'anglais plus faible que les autres élèves participant déjà au programme.

- Il y a des problèmes de personnel : le personnel est très mobile, le guide pédagogique du nouveau programme du M.E.Q n'est rédigé qu'en français et la double tâche de certains enseignants pose des problèmes lors des journées pédagogiques.

EVALUATION.

a. mécanismes d'évaluation des élèves: évaluation sommative de la compétence orale des élèves (critères du MEQ) de la 1ère à la 3 ème année. De la 4 ème à la 6 ème année, évaluation sommative pour les quatre savoirs. Il y a également une évaluation formative. Aucun instrument de mesure n'a été mis au point. La commission scolaire prévoit avoir fini un instrument de mesure pour la 6 ème année l'an prochain.

b. évaluation d'autres aspects du programme: Elle se fera quand tous les aspects du programme auront été mis en place (matériel, formation, etc.).

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme: l'enseignement accru de l'anglais est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la plupart des parents francophones ont inscrit leurs enfants dans la commission scolaire.

COMMISSION SCOLAIRE GREENFIELD PARK

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1978

b. niveau auquel le programme est offert: 5 ème année

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 1 des 2 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1290 min./semaine d'anglais comparées aux 80 min./semaine pour les élèves du programme régulier. Il est à noter que pour la première fois en 1987-88, les élèves du programme régulier ne sont pas sélectionnés pour le programme intensif parce qu'ils ont déjà une bonne, ou même une excellente connaissance de l'anglais. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité l'intégration de certaines matières. Ceci est laissé au choix de l'enseignant. Chaque matière secondaire reçoit 80 min./semaine. Etant donné que le programme intensif a été étendu en 1987-1988 à l'ensemble des classes de 5 ème année dans la commission scolaire, il va y avoir une réorganisation des objectifs de chaque matière de la 1 ère à la 6 ème année afin de faciliter la tâche de l'enseignant responsable de la deuxième partie du programme intensif. De plus, l'enseignement religieux ou moral est dispensé au cours des 5 mois consacrés aux matières autres que l'anglais.

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension et l'expression orale (de même importance), 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite. L'écrit est vu comme un moyen d'atteindre l'objectif principal; rendre les élèves capables de s'exprimer en anglais comme des enfants anglophones du même âge.

f. Un suivi au programme n'est pas assuré, bien que la commission scolaire reconnaisse l'importance d'en assurer un. Pour un suivi en 6 ème année, "The size of our board does impose certain limitations as to how much we can undertake". Pour ce qui est du secondaire, la commission n'est pas intégrée et ne peut donc contrôler ce qui s'y passe.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 120 des 147 élèves inscrits en 5 ème année dans toute la commission scolaire. Cette année (1987-88) pour la première fois, toutes les demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées (les 27 élèves ne participant pas au programme sont déjà bilingues ou d'un bon niveau en anglais).

b. critères de sélection des élèves: On demande l'approbation des élèves et celle de leurs parents. De plus, les élèves ne doivent avoir qu'une

connaissance limitée de l'anglais. Ces critères de sélection se sont révélés relativement satisfaisants: l'élargissement des critères d'accessibilité implique que les classes sont particulièrement hétérogènes. La commission scolaire envisage de réviser ses critères de sélection.

LES ENSEIGNANTS.

a. **nombre d'enseignants** participant au programme : 3. L'implantation du programme a nécessité l'embauche d'un conseiller pédagogique externe pendant les cinq premiers mois du programme et d'évaluateurs externes.

b. **critères de sélection**: maîtrise parfaite de l'anglais, détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais. La personnalité du candidat est également très importante ("one of the most important factors"). Ces critères sont les mêmes que ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui ne participent pas au programme intensif. La sélection des enseignants pour ce programme n'a pas posé de problème.

c. **formation reçue** : Un enseignant d'anglais participant au programme a reçu une formation spéciale lors de l'implantation du programme. Cette formation, assurée par un conseiller pédagogique externe, a entraîné des coûts. Les professeurs enseignant d'autres matières aux élèves inscrits au programme n'ont pas reçu de formation particulière.

d. **satisfaction**: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - C'est le constat du succès des élèves des classes d'accueil qui a porté la commission scolaire à croire qu'un enseignement intensif d'une langue seconde donnerait des meilleurs résultats qu'un enseignement d'une heure ou deux heures par semaine.

- M. Paulin Hovington (Directeur Général) et M. Louis Doucet (D.S.E.) sont à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, les directeurs d'école, les enseignants et un spécialiste de l'Université de Montréal.

- Il n'y avait pas de documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci ont été élaboré au fur et à mesure de 1978 à 1988. Le programme a été mis au propre par en janvier 1987 par l'enseignant lors d'un dégagement. Du matériel complémentaire provenant de maisons d'édition est également utilisé.

c. **implantation et fonctionnement**: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme. Une subvention de recherche a été accordée par le M.E.Q. en 1978.

- Il y a eu des difficultés administratives dans le

fonctionnement du programme: intégration des élèves entrant à l'école en cours d'année, remplacement des enseignants et achat de nouveau matériel scolaire en raison de l'extension du programme à toutes les classes de 5 ème année en 1987-1988.

- Il y a eu des problèmes de personnel lors de l'implantation du programme (affectation d'un enseignant d'une école à une autre). Ces problèmes ne se posent plus à l'heure actuelle.

EVALUATION.

a. Mécanismes d'évaluation des élèves: à la discrétion des enseignants. Depuis 1984, Mme P.M. Lightbown (Université Concordia) dirige une recherche sur les performances des élèves, l'élaboration d'instruments de mesure et l'évaluation du programme.

b. évaluation d'autres aspects du programme: Il y a eu une évaluation des attitudes et de la satisfaction des élèves et des parents. On est en train d'évaluer le programme et le matériel scolaire (évaluateur externe).

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE DE L'INDUSTRIE

ASPECTS GENERAUX.

a. **année** d'implantation: 1985.

b. **niveau** auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. **nombre** d'écoles où le programme est offert: il est implanté dans 1 des 17 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. **organisation générale**: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1210 min./semaine d'anglais comparées aux 80 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité l'intégration des arts plastiques.

e. L'**emphase** est mise sur 1) expression orale, 2) la compréhension de la langue orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite .

f. Un **suivi** au programme est assuré.

LES ELEVES.

a. **nombre** d'élèves participant au programme : 80 des 678 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 90 % des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées. Ce sont des facteurs reliés à la formation des groupes et à la difficulté anticipée de certain élèves d'atteindre les objectifs académiques en 5 mois qui ont incité la commission scolaire à ne pas offrir le programme à tous les élèves intéressés.

b. **critères de sélection** des élèves: les élèves ont été sélectionnés en fonction de leur rendement académique, leur compétence en français et en mathématique et leur connaissance limitée en anglais. Les parents doivent de plus donner leur accord et les enfants doivent démontrer leur intérêt pour le programme. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. **nombre d'enseignants** participant au programme : 2 (1 spécialiste et 1 titulaire). Le programme a nécessité l'embauche d'un évaluateur externe (Mme F. Hunt).

b. **critère de sélection**: maîtrise parfaite de l'anglais. Ces critères sont ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais, langue seconde, qui n'enseignent pas dans le programme intensif. Néanmoins, une "mise à jour" par Mme Francine Hunt (c.p. en anglais, commission scolaire de Mille-Iles) a été nécessaire. La sélection des enseignants pour le programme

intensif a posé des problèmes. Ceux-ci émanaient du syndicat des enseignants (horaire de la partie académique. tâches).

c. **formation reçue** : L'enseignante d'anglais participant au programme a reçu une formation spéciale (mise à jour par Mme F. Hunt) et cette formation a entraîné des coûts Les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves participant au programme n'ont pas reçu de formation particulière.

d. **satisfaction**: L'enseignante est satisfaite du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - Ce sont les pressions des parents et l'intérêt du personnel de l'école-cible qui ont incité la commission scolaire à offrir un programme intensif.

- c'est un parent membre du comité d'école qui est à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, le directeur d'école, l'enseignante impliquée dans le projet ainsi que le service éducatif de la commission scolaire des Mille-Iles.

- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de la commission scolaire des Mille-Iles.

c. **implantation et fonctionnement**: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.

- Il n'y a pas eu de difficulté administrative dans l'implantation du programme.

-Il y a eu des problèmes de personnel lors de l'implantation du programme (objections du syndicat des enseignants et problèmes provenant de "l'implication des autres enseignants pour la formation des autres groupes").

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**: évaluateur externe (Mme F. Hunt). Des instruments de mesure ont été mis au point. Le répondant n'est pas en mesure de dire si ils seraient à la disposition d'autres commissions scolaires.

b. il y a eu une forme évaluation d'autres aspects du programme (attitudes et satisfaction des élèves et des parents) faite par les écoles. La commission scolaire n'a pas fait appel à des personnes externes pour l'aider dans cette évaluation.

c. **Les parents** ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE JEUNE LORETTE

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: février 1988.

b. niveau auquel le programme est offert: 5 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: il est implanté dans 1 des 19 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1175 min./semaine d'anglais comparées aux 94 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité l'intégration de certaines matières.

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension de la langue orale, 2) l'expression orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite.

f. Il n'est pas encore possible de dire si un suivi au programme sera assuré.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 27 par rapport aux 1014 élèves inscrits en 5 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 50 % des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées. C'est le refus de la commission scolaire de s'impliquer financièrement qui a restreint la dimension du programme et le nombre de places disponibles.

b. critères de sélection des élèves: les élèves ont été sélectionnés en fonction de leur rendement académique, compétence en français, comportement et connaissance limitée de l'anglais. Les parents doivent de plus donner leur accord. Il est encore trop tôt pour dire si ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 1. L'implantation du programme n'a pas nécessité l'embauche de personnel supplémentaire.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais et détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais. En fait, il n'y a pas eu de sélection à proprement parler: l'enseignante participant au programme est celle qui a proposé le projet.

c. formation reçue : Ni l'enseignante choisie, ni les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais n'ont reçu de formation spéciale.

d. satisfaction: Il est encore trop tôt pour dire si l'enseignante est satisfaite du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. origines du programme - c'est un rapport sur le programme offert par la commission scolaire des Mille-Iles qui a incité la commission scolaire à offrir ce programme intensif.
- ce sont Mme M. Mailloux (spécialiste d'anglais) et M.me M. Campagna (directrice d'école) qui sont à l'origine du projet.

b. planification : - Y ont participé, le directeur de l'école, le conseiller pédagogique et l'enseignante.
- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de la commission scolaire Greenfield Park.

c. implantation: - Un financement supplémentaire n'a pas été nécessaire pour implanter le programme.
- difficultés administratives lors de l'implantation du programme: le programme n'avait pas encore été implanté quand le questionnaire a été rempli par le répondant.
- problèmes de personnel lors de l'implantation du programme: même remarque que plus haut.

EVALUATION.

a. mécanismes d'évaluation des élèves: Test provenant de Mme I. Bolduc pour le secondaire III.

b. Il n'y a pas eu encore d'évaluation d'autres aspects du programme.

c. Il est encore trop tôt pour déterminer si les parents soutiennent leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE LES BCORES

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1986

b. niveau auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: il est implanté dans la totalité des 12 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1230 min./semaine d'anglais comparées aux 90 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité l'intégration de certaines matières. Ceci est laissé à l'appréciation des écoles.

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension de la langue orale, 2) l'expression orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite.

f. Un suivi au programme est assuré.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 148 des 600 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 20% des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptees. Ce sont les critères de performance académique et de comportement qui avaient été établis par la commission scolaire qui n'ont pas permis d'accepter toutes les demandes d'inscription.

b. critères de sélection des élèves: les élèves sont été sélectionnés en fonction de leur rendement académique "supérieur à la moyenne de la clase", leur compétence en français, leur attitude face à la langue, leur motivation et leur connaissance limitée de l'anglais. Les parents doivent de plus donner leur accord. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 6. Le programme n'a pas nécessité l'embauche de personnel supplémentaire.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais (Baccalauréat d'anglais, langue maternelle) et détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais. Ces critères sont les mêmes que ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui n'enseignent pas

dans le programme intensif. La sélection des enseignants pour ce programme spécial n'a pas posé de problème.

c. **formation reçue** : Les enseignants d'anglais ont été dégagés pendant trois semaines afin de préparer l'implantation du programme. Ceci a entraîné des coûts. Les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves participant au programme n'ont pas reçu de formation particulière.

d. **satisfaction**: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - Ce sont les souhaits du milieu (parents, commissaires, directions d'écoles, etc.) qui ont incité la commission scolaire à offrir un programme intensif.

- Ce sont les commissaires qui sont à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, les directeurs d'école, le conseiller pédagogique, les enseignants et des conseillers pédagogiques d'autres commissions scolaires offrant déjà un programme intensif.

- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de plusieurs commissions scolaires (St-Eustache, le Goeland, etc.), de maisons d'édition (matériel utilisé comme documents de base et comme matériel complémentaire).

c. **implantation et fonctionnement**: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.

- Il y a eu des difficultés administratives lors de l'implantation du programme: la transition après les 5 mois d'anglais " a été pénible pour les intervenants" et l'intégration des élèves entrant à l'école en cours d'année a posé des problèmes.

- Il n'y a eu aucun problème de personnel lors de l'implantation du programme.

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**: évaluation formative et examen sommatif de compréhension de la langue orale en fin de cycle (examen du M.E.Q. du secondaire II). Aucun instrument de mesure n'a été mis au point.

b. évaluation d'**autres aspects** du programme: les attitudes et la satisfaction des parents et des élèves ont été évaluées. La commission scolaire n'a pas fait appel à des évaluateurs externes.

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE DES MANOIRS.

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1985.

b. niveau auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: il est implanté dans 1 école anglophone de la commission scolaire. Il y a 16 écoles primaires de langue française dans la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme spécial reçoivent 600 min./semaine d anglais. Les élèves du programme régulier reçoivent quant à eux entre 90 et 200 min./semaine. Le programme spécial se déroule sur une période de 10 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité la réduction du temps consacré au français et à la mathématique et l'enseignement en anglais d'activités secondaires en arts plastiques, en musique et en sciences de la nature.

e. L'importance accordée aux quatre savoirs varie au cours de l'année. Au début de l'année, la compréhension de la langue orale est plus importante que l'expression orale (respectivement 70% et 30%). Vers la fin de l'année, les proportions sont inversées. La compréhension de la langue écrite et l'expression écrite viennent en troisième et quatrième position tout au long de l'année.

f. Un suivi au programme est assuré au secondaire.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 84 des 1254 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 28 % des demandes d'inscription au programme spécial ont été acceptées. C'est le manque de place dû à une augmentation rapide du nombre d'élèves dans toute la commission scolaire qui l'a incitée à restreindre l'accessibilité au programme.

b. critères de sélection des élèves: pour être sélectionné un élève doit: avoir réussi toutes les matières scolaires de sa 5e année, avoir des résultats moyens en français et en mathématique et avoir une connaissance limitée de l'anglais. De plus, l'élève doit être motivé, avoir des facultés d'adaptation rapide et une autonomie personnelle importantes. Il doit de plus s'engager par écrit à accepter la surcharge de travail à la maison que suppose le programme (de 1h30 à 2 h. par jour). Les parents doivent eux aussi s'engager par écrit à soutenir leurs enfants dans leurs apprentissages: travail à la maison, activités en anglais à la maison (émissions de télévision en anglais, par exemple). Les élèves admissibles sont ensuite choisis au hasard à raison de 50% pour les garçons et 50% pour les filles et au pro rata du nombre d'élèves dans chaque école. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. **nombre d'enseignants** participant au programme : 3. Le programme n'a pas nécessité l'embauche de personnel supplémentaire.

b. **critères de sélection**: maîtrise parfaite de l'anglais, détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais et expérience en tant que professeur titulaire. L'enseignant doit aussi accepter de travailler en équipe ("team teaching"). Ces critères sont ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui ne participent pas au programme spécial (à l'exclusion des deux derniers critères). La sélection des enseignants pour le programme spécial n'a pas posé de problème.

c. **formation reçue** : Les enseignants participant au programme ont reçu une formation spéciale (assurée par le conseiller pédagogique) et cette formation a entraîné des coûts.

d. **satisfaction**: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - Ce sont les pressions des parents et la volonté de la commission scolaire d'améliorer la connaissance de l'anglais de ses élèves qui a incité cette dernière à offrir un programme spécial.

- Ce sont deux directeurs d'écoles, le conseiller pédagogique du primaire et le service éducatif qui sont à l'origine du programme.

b. **planification** : - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, le directeur d'école, deux enseignants impliqués dans le projet.

- Il y avait des documents lors de l'implantation du programme. Ceux-ci provenaient des commissions scolaires des Mille-Iles et de Baldwin-Cartier. D'autre part, les enseignants sélectionnés sont des personnes d'expérience qui avaient déjà du matériel pour implanter le programme.

c. **implantation et fonctionnement**: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.

- Il n'y a pas eu de difficulté administrative dans l'implantation ou dans le fonctionnement du programme.

-Il y a eu des problèmes de personnel lors de l'implantation du programme (objections du syndicat des enseignants et perception du programme par certains enseignants comme étant la création d'une école privée dans le cadre de l'école publique). Ces problèmes sont à l'heure actuelle résolus.

EVALUATION.

a. Mécanismes d'évaluation des élèves: évaluation formative au cours de l'année et évaluation interne au programme spécial, dans le cadre de l'école concernée. On fait également passer aux élèves du programme spécial les examens d'anglais du secondaire III. De plus, ils ont à passer, comme tous les autres élèves de 6e année, l'examen final de fin de cycle primaire.

b. Il y a eu une forme évaluation d'autres aspects du programme: les attitudes et la satisfaction des élèves et des parents font l'objet d'une évaluation-maison à la fin de chaque année (questionnaire). La commission scolaire n'a pas fait appel à des personnes externes pour l'aider dans cette évaluation.

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE MORILAC

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1987

b. niveau auquel le programme est offert: 5 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: il est implanté dans 1 des 8 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent environ 1110 min./semaine d'anglais comparées aux 60 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'enseignement de l'anglais est concentré sur 5 mois (avec l'enseignement de la musique, la catéchèse, l'éducation physique et des cours d'ordinateur). Les 5 mois suivants sont consacrés à l'enseignement du français et de la mathématique (et des autres matières précédemment mentionnées).

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension de la langue orale, 2) l'expression orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite.

f. Un suivi au programme sera assuré.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 56 des 353 élèves inscrits en 5 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 78 % des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées. C'est la limite mise au nombre de groupes qui a incité la commission scolaire à ne pas offrir le programme à tous les élèves intéressés.

b. critères de sélection des élèves: les élèves sélectionnés doivent avoir une faible connaissance de l'anglais et des résultats scolaires dans la normale. Les parents doivent de plus donner leur accord. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 2 (un titulaire et un spécialiste). Le programme n'a pas nécessité l'embauche de personnel supplémentaire.

b. critères de sélection: détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais. Ceci est aussi le critère utilisé pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui n'enseignent pas dans le programme intensif. La sélection des enseignants pour ce programme n'a pas posé de problème.

c. **formation reçue** : L'enseignant d'anglais sélectionné ainsi que les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves inscrits au programme ont reçu une formation spéciale. Celle-ci a entraîné des coûts.

d. **satisfaction**: L'enseignant est assez satisfait du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - Ce sont les demandes des parents qui ont incité la commission scolaire à offrir ce programme intensif.
- c'est l'ensemble de l'école qui est à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, le directeur d'école et les enseignants impliqués dans le projet.
- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient des commissions scolaires de Greenfield Park et de Ste-Thérèse.

c. **implantation**: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.
- Il n'y a pas eu de difficulté administrative lors de l'implantation du programme.
- Il y n'a pas eu de difficulté de personnel lors de l'implantation du programme.

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**: évaluation formative. Aucun instrument de mesure n'a été mis au point.

b. Il n'y a pas encore eu d'**évaluation d'autres aspects** du programme, mais ceci est prévu dans le futur.

c. **Les parents** ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-EUSTACHE

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1985.

b. niveau auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: il est implanté dans 5 des 13 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1200 min./semaine d'anglais comparées aux 100 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité une réduction du temps consacré à l'enseignement des arts plastiques et au actvivités para-scolaires. De plus, les matières académiques sont vues plus rapidement (2 heures doivent être consacrées chaque soir au travail à la maison).

e. L'emphase est mise sur 1) l'expression orale, 2) la compréhension de la langue orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite.

f. Un suivi au programme est assuré.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 150 par rapport aux 687 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 75 % des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées. La commission scolaire n'assurant pas le transport pour ce projet, il n'y a pas toujours eu suffisamment d'élèves dans chaque cas pour former un groupe. En conséquence de quoi, tous les élèves intéressés n'ont pu participer au programme.

b. critères de sélection des élèves: Il n'y a pas de sélection des élèves comme telle. Dans le cas où il y a trop d'inscriptions dans une école, c'est le directeur qui choisit au hasard au pro rata des inscriptions par rang cinquième. "Cependant, des mises en garde sont faites aux parents des élèves de 4 ème et 5 ème rangs cinquièmes". Sur les 150 élèves, il y a 8.7% d'élèves du 4 ème rang cinquième et 5.3% élèves du 5 ème rang cinquième et "les titulaires ... déplorent qu'il y a trop d'élèves faibles qui suivent le cours". Donc, on ne peut pas dire que les critères de sélection sont perçus comme satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 3. Le programme a nécessité l'embauche d'enseignants supplémentaires (diminution du nombre de titulaires et augmentation équivalente du nombre de spécialistes) et des

services d'un conseiller pédagogique (2/5).

b. **critères de sélection**: maîtrise parfaite de l'anglais et détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais. Ces critères sont semblables à ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui ne font pas partie du programme intensif. La sélection des enseignants pour le programme intensif n'a pas posé de problème.

c. **formation reçue** : Les enseignants d'anglais participant au programme ont reçu une formation spéciale, mais lors de l'expérimentation seulement. Cette formation a entraîné des coûts. Les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves participant au programme n'ont pas reçu de formation particulière.

d. **satisfaction**: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - Ce sont les demandes des parents qui ont incité la commission scolaire à offrir un programme intensif.

- Ce sont des parents qui sont à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire et le conseiller pédagogique.

- Il n'y avait pas de documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci ont été progressivement produits par le conseiller pédagogique et les enseignants.

c. **implantation**: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire a été nécessaire pour implanter le programme.

- Il y a une difficulté d'ordre administratif dans le fonctionnement du programme (remplacement des enseignants).

- Il y a eu des problèmes de personnel liés à des objections du syndicat des enseignants lors de l'implantation du programme.

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**:" 3 évaluation de rendement formelles à environ 6 semaines d'intervalles, plus un bulletin maison le premier mois". De plus évaluation formelle des apprentissages en expression orale et sur l'approche en classe pendant deux ans par des intervenants de l'Université Concordia. Il n'y a pas eu d'instrument de mesure de mis au point.

b. **évaluation d'autres aspects du programme**: satisfaction des parents et des élèves (commission scolaire de St-Eustache), matériel scolaire (Université Mc Gill) et programme (Université Concordia).

c. **Les parents** ont clairement manifesté leur soutien au programme.

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1985.

b. niveau auquel le programme est offert: 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: il est implanté dans 4 des 17 écoles francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme spécial reçoivent de 360 min. à 480 min./semaine d'anglais comparées aux 120 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme spécial se déroule sur une période de 10 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité la diminution du temps consacré à l'enseignement des sciences de la nature, des sciences humaines et des arts plastiques. Mais, "Le temps enlevé ... est réinvesti en anglais en choisissant des activités propres à ces matières". Il y a également une réduction à 30 minutes/semaine du temps consacré à l'enseignement moral et religieux et à l'éducation physique.

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension de la langue orale, 2) l'expression orale, 3) La compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite.

f. Un suivi au programme est assuré.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : entre 85 et 90 des 1200 élèves inscrits en 6 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 65% des demandes d'inscription au programme spécial ont été acceptées. C'est la limite fixée au nombre de groupe qui a empêché la commission scolaire d'offrir le programme à tous les élèves intéressés.

b. critères de sélection des élèves: les élèves ont été sélectionnés en fonction de leur rendement académique et de leur comportement. Les parents doivent de plus donner leur accord. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 3. Le programme n'a pas nécessité l'embauche de personnel supplémentaire.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais, détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais, jugement critique capacité d'avoir des rapports chaleureux avec les enfants, connaissance de la didactique des langues secondes. Ces critères diffèrent de ceux utilisés pour

la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais qui n'enseignent pas dans le programme spécial. La sélection des enseignants pour ce programme a posé des problèmes "certains étaient déçus de ne pas être retenus".

c. formation reçue : Ni les enseignants d'anglais choisis pour le programme spécial, ni les professeurs enseignant d'autres matieres que l'anglais aux élèves participant au programme n'ont reçu de formation spéciale.

d. satisfaction: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme "ils le choisissent eux-mêmes".

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. origines du programme - ce sont les revendications du comité de parents et l'analyse de la situation de l'enseignement de l'anglais qui ont incité la commission scolaire à offrir un programme spécial.

- Ce sont les services éducatifs (le conseiller pédagogique et le directeur) ainsi que l'adjoint du directeur d'une école-cible qui sont à l'origine du projet.

b. planification : - Y ont participé, l'adjoint du directeur d'une école et le conseiller pédagogique.

- Il y avait, en partie, des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de la commission scolaire de Châteauguay, de maisons d'édition (matériel utilisé comme programme de base et comme matériel complémentaire). D'autres documents ont été produits par les enseignants du programme.

c. implantation: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.

- Il n'y a pas eu de difficulté administrative lors de l'implantation du programme.

- Il y a eu des problèmes de personnel lors de l'implantation du programme: affectation des enseignants à un degré différent, modification de tâche, méfiance de l'équipe-école face à un nouveau programme, objections du syndicat des enseignants.

EVALUATION.

a. Les mécanismes d'évaluation des élèves sont les mêmes que ceux utilisés pour les autres élèves de la commission scolaire. Aucun instrument de mesure spécifique n'a été mis au point.

b. évaluation d'autres aspects du programme: les attitudes, la satisfaction des parents, des élèves, le matériel scolaire et le programme ont été évalués. La commission scolaire n'a pas fait appel à des conseillers externes pour l'aider dans cette évaluation.

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE STE-THERESE

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1985.

b. niveau auquel le programme est offert: 5 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: il est implanté dans 4 des 16 écoles primaires francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent entre 1110 et 1140 min./semaine d'anglais comparées aux 90 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité le retrait complet d'une discipline (sciences humaines). Ce retrait total pose des problèmes lors de la réintégration, en 6e année, des élèves du programme intensif dans les classes régulières.

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension de la langue orale, 2) la compréhension de la langue écrite, 3) l'expression orale et 4) l'expression écrite.

f. Un suivi au programme est assuré.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 164 des 980 élèves inscrits en 5 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 95 % des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptées. Ce sont des contraintes administratives (organisation des groupes dans les écoles) qui ont empêché la commission scolaire d'offrir le programme à tous les élèves intéressés.

b. critères de sélection des élèves: les élèves ont été sélectionnés en fonction de leur rendement académique, de leur intérêt, de l'approbation des parents et de leur engagement à soutenir leurs enfants. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 3 enseignants d'anglais et 4 titulaires. La mise en place du programme n'a pas nécessité l'embauche de personnel supplémentaire.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais, dynamisme, autonomie et "intérêt pour vivre l'expérience de professeur-titulaire" . Ces critères sont les mêmes que ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en

enseignement de l'anglais qui n'enseignent pas dans le programme intensif - à l'exception du dernier critère mentionné plus haut. La sélection des enseignants pour le programme spécial n'a pas posé de problème.

c. **formation reçue** : Ni les enseignants d'anglais participant au programme, ni les professeurs enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves inscrits au programme n'ont reçu de formation spéciale.

d. **satisfaction**: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - ce sont les demandes d'un groupe de parents et la conviction du conseiller pédagogique qui ont incité la commission scolaire à offrir un programme intensif.
- c'est un comité d'école qui est à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, les directeurs d'écoles et le conseiller pédagogique.
- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Une partie de ceux-ci provenait de plusieurs commissions scolaires. L'autre partie a été produite par le conseiller pédagogique et une enseignante. Cette dernière a été rémunérée pendant 10 jours durant l'été pour participer à l'élaboration d'activités.

c. **implantation et fonctionnement**: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.
- Il n'y a pas eu de difficulté administrative dans l'implantation ou le fonctionnement du programme.
- Il y a eu des problèmes de personnel lors de l'implantation du programme: affectation d'enseignants à un degré différent et objections du syndicat des enseignants.

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**: évaluation continue par le professeur pour les quatre savoirs et évaluation par des intervenants de l'Université Concordia. Des instruments de mesure ont été mis au point, mais ils ne sont pas à la disposition d'autres commissions scolaires.

b. **évaluation d'autres aspects** du programme par des membres de l'Université Concordia.

c. **Les parents** ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE SOUTH SHORE

NB: L'enseignement accru de l'anglais, langue seconde, n'est pas un "programme spécial", en ce que tous les élèves de la 4 ème à la 6 ème année du secteur francophone de la commission scolaire y participent de facto.

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1982.

b. niveau auquel le programme est offert: de la 4 ème à la 6 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: il est implanté dans les 10 écoles francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves reçoivent au moins 150 min./semaine d'anglais pendant les 10 mois de l'année scolaire.

d.2. les autres matières.
Pas d'aménagement particulier par rapport aux autres matières.

e. L'emphase est mise sur les quatre savoirs: la lecture et l'expression écrite sont basées sur la compréhension de la langue. Les élèves qui ont déjà un bon niveau d'anglais oral en 4 ème année utilisent le matériel prévu pour l'anglais, langue maternelle.

f. Un suivi au programme est assuré au secondaire.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : La totalité des élèves inscrits en 4ème, 5ème et 6ème années dans toute la commission scolaire (715 en tout).

b. critères de sélection des élèves: Aucun.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 18. Quelques enseignants de l'extérieur de la commission scolaire ont été embauchés pour les besoins du programme.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais et expérience comme professeur titulaire. La sélection des enseignants pour le programme spécial n'a pas posé de problème: les professeurs choisis le sont par les directeurs d'école, parmi les enseignants déjà à l'emploi de la commission scolaire.

c. formation reçue : Les enseignants d'anglais ont reçu la formation qui est habituellement donnée lors de la parution d'un nouveau programme.

d. satisfaction: Les enseignants ne sont pas satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme. Cela est dû plus à leur haut niveau d'exigence professionnelle qu'à la mauvaise qualité du matériel utilisé.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. origines du programme - c'est la nature même de cette commission scolaire protestante qui l'a incité à offrir un enseignement accru de l'anglais, langue seconde.

- c'est Mme J. Pycock (education specialist) qui est à l'origine du projet.

b. planification : - Y ont participé, le conseiller pédagogique et les enseignants.

- Il n'y avait pas de documents pertinents lors de l'implantation. Par la suite des documents ont été empruntés à des maisons d'édition (matériel de base et matériel complémentaire), d'autres ont été créés par un enseignant.

c. implantation et fonctionnement: - Aucun financement supplémentaire n'a pas été nécessaire pour implanter le programme.

- Il y a des difficultés administratives: en particulier, il est difficile d'intégrer les élèves provenant d'autres commissions scolaires ou d'autres pays, en raison de leur niveau plus faible en anglais.

EVALUATION.

a. mécanismes d'évaluation des élèves: chaque enseignant fait sa propre évaluation. Aucun instrument de mesure particulier n'a été mis au point.

b. Il n'y a pas eu d'évaluation d'autres aspects du programme comme telle.

c. Les parents ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme et font même pression pour que la commission scolaire offre l'enseignement de l'anglais, langue seconde dès le premier cycle.

COMMISSION SCOLAIRE DE TAILLON

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1987.

b. niveau auquel le programme est offert: 5 ème année.

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 1 des 18 écoles francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1080 min./semaine d'anglais comparées aux 120 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité l'intégration des sciences humaines et des sciences de la nature.

e. L'emphase est mise sur 1) la compréhension de la langue orale, 2) l'expression orale, 3) la compréhension de la langue écrite et 4) l'expression écrite.

f. Un suivi au programme sera assuré en septembre 1988.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 85 des 1000 élèves (chiffre approximatif) inscrits en 5 ème année dans toute la commission scolaire. Dans l'école où le programme est implanté, pratiquement tous les élèves intéressés ont pu s'inscrire (85 sur les 88 demandes).

b. critères de sélection des élèves: Pour être sélectionnés, les élèves ne devaient pas avoir de troubles graves d'apprentissage. Le programme était donc ouvert à pratiquement tous les élèves de l'école concernée. Néanmoins, 40% des élèves de 5 ème année de cette école ont choisis de ne pas s'inscrire: "ces élèves formaient deux groupes considérés plus difficiles que les trois du programme intensif". Ces élèves ont été "sensibilisés" à la nature du programme et mis au courant de ce qu'il impliquait en terme de travail et d'effort.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 2. L'implantation du programme a nécessité l'embauche d'un conseiller pédagogique à raison d'une journée par semaine.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais, expérience en tant que professeur titulaire et détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais. Ces critères sont différents de ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais ne participant pas au programme intensif: en effet, pour y participer, un professeur qui est déjà

titulaire a un avantage par rapport à un spécialiste. La sélection des enseignants pour ce programme n'a pas posé de problème.

c. **formation reçue** : Les professeurs (enseignant l'anglais ou d'autres matières académiques aux élèves du programme intensif) ont reçu une formation spéciale. Celle-ci a entraîné des coûts.

d. **satisfaction**: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - C'est le conseiller pédagogique en anglais, langue seconde, qui est à l'origine du programme spécial.

b. **planification** : - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, le directeur d'école, le conseiller pédagogique et des intervenants de l'extérieur de la commission scolaire (Mme I. Bolduc, c.p. et M. L. Doucet, D.S.E., de la commission scolaire de Greenfield Park).

- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de la commission scolaire Grenfield Park.

c. **implantation et fonctionnement**: - Un financement supplémentaire, assumé par la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.

- Il n'y a pas eu de difficulté administrative lors de l'implantation du programme.

- Il n'y a pas eu de problème de personnel lors de l'implantation du programme.

EVALUATION.

a. **mécanismes** d'évaluation des élèves: tests et observation d'activités par le professeur. Aucun instrument d'évaluation n'a été mis au point.

b. L'évaluation d'autres aspects du programme est en voie d'être réalisée. Pour ce faire, la commission scolaire a fait appel à des évaluateurs externes de l'Université Concordia.

c. **Les parents** ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

COMMISSION SCOLAIRE DE VAL D'OR

ASPECTS GENERAUX.

a. année d'implantation: 1987

b. niveau auquel le programme est offert: 8 ème année

c. nombre d'écoles où le programme est offert: Il est implanté dans 1 des 12 écoles francophones que compte la commission scolaire.

d. organisation générale: d.1 l'anglais.
Les élèves du programme intensif reçoivent 1230 min./semaine d'anglais comparées aux 120 min./semaine que reçoivent les élèves du programme régulier. Le programme intensif se déroule sur une période de 5 mois.

d.2. les autres matières.
L'augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'anglais a nécessité l'intégration des sciences humaines et des sciences de la nature.

e. L'emphase est mise sur l'oral (compréhension et expression orale venant en première et deuxième position). La compéhension et l'expression écrite viennent en troisième et quatrième position dans l'ordre de priorité.

f. Un suivi au programme devrait être assuré en septembre 1988.

LES ELEVES.

a. nombre d'élèves participant au programme : 117 des 438 élèves inscrits en 8 ème année dans toute la commission scolaire. Environ 60% des demandes d'inscription au programme intensif ont été acceptés. Ce sont les coûts trop élevés qu'aurait entraîné une généralisation complète du programme qui ont incité la commission scolaire de ne pas l'offrir à tous les élèves intéressés.

b. critères de sélection des élèves: les élèves ont été sélectionnés en fonction de leur rendement scolaire, leur compétence en français, leur comportement général, de leur intérêt marqué pour l'anglais et de leur connaissance limitée de cette langue. Les parents doivent de plus donner leur accord. Ces critères de sélection se sont révélés satisfaisants.

LES ENSEIGNANTS.

a. nombre d'enseignants participant au programme : 2. Le nouveau programme a nécessité l'embauche d'un conseiller pédagogique et celle d'évaluateurs externes.

b. critères de sélection: maîtrise parfaite de l'anglais, détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais et dynamisme . Ces critères sont les mêmes que ceux utilisés pour la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais ne participant pas au programme intensif. La

sélection des enseignants pour ce programme n'a pas posé de problème.

r. **formation reçue** : Les professeurs d'anglais participant au programme ainsi que ceux enseignant d'autres matières que l'anglais aux élèves participant au programme intensif ont reçu une formation spéciale. Cette formation a occasionné des frais.

d. **satisfaction**: Les enseignants sont satisfaits du matériel utilisé pour appliquer le programme.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME.

a. **origines** du programme - C'est à la demande de la population que la commission scolaire à décidé d'offrir un programme intensif.
- C'est le directeur des services éducatifs qui est à l'origine du projet.

b. **planification** : - Y ont participé, les administrateurs de la commission scolaire, le directeur d'école, le conseiller pédagogique et les enseignants impliqués dans le projet.
- Il y avait des documents pertinents lors de l'implantation. Ceux-ci provenaient de la commission scolaire de Greenfield Park.

c. **implantation et fonctionnement**: - Un financement supplémentaire, provenant de la commission scolaire, a été nécessaire pour implanter le programme.
- Il n'y a pas eu de difficulté administrative lors de l'implantation du programme.
- Il n'y a pas eu de problème de personnel lors de l'implantation du programme, mais il y en aura peut-être lors du suivi.

EVALUATION.

a. **mécanismes d'évaluation des élèves**: évaluation des élèves par les professeurs ainsi que par des personnes de l'Université Concordia. Aucun instrument de mesure n'a été mis au point.

b. L'évaluation d'autres aspects du programme sera peut-être faite à la fin de la première expérience.

c. **Les parents** ont clairement manifesté leur soutien à leurs enfants inscrits au programme.

ANNEXE I

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES.

Commission scolaire de l'ASBESTERIE
Personne de référence: Anne Raymond, c.p.
309 rue Chassé, Asbestos, JIT 2B4
Téléphone: (819) 979-7193

Commission scolaire BALDWIN-CARTIER
Personne de référence: M. Robert Ridyard, c.p.
28, boul. des Sources, Pointe Claire, H9S 2H9
Téléphone: (514) 697-6320, poste 279.

Commission scolaire CHOMEDEY DE LAVAL
Personne de référence: M. Raymond Chasles, c.p.
125, Boul. des Prairies, Laval-des-Rapides,
Laval H7N 2T6
Téléphone: (514) 662-5664.

Commission scolaire de COATICOOK
Personne de référence: Mme Louise
Chapdelaine, c.p.
249 rue St Jean Baptiste, Coaticook. J1A 2J4
Téléphone: (819) 849-7027.

Commission scolaire DES CHENES
Personne de référence: Micheline Thibodeau
Hilt, c.p.
270, rue St-Georges, Drummondville, J2B 6W3
Téléphone: (819) 478-4171, poste 74 ou 75.

Commission scolaire DES ILETS
Personne de référence: Mme Patricia Foy, c.p.
80 rue de l'Eglise, Charlesbourg, G2N 1C5
Téléphone: (418) 849-1843.

Commission scolaire DES MILLE ILES
Personne de référence: M. Pierre Foberge,
D.S.E.
2275, rue Honoré-Mercier, Laval (Sainte-Rose)
H7L 2T1
Téléphone: (514) 625-6951. Poste 236.

Commission scolaire **DEUX-MONTAGNES**
Personne de référence: Mme Marjolaine d'Anjou, D.S.E.
95 Chemin Principal, St-Joseph-du-Lac, JON 1MO
Téléphone: (514) 473-1212.

Commission scolaire de **GRANBY**
Personne de référence: Mme Suzanne Guay, c.p.
385, rue Principale, C.P. 325
Granby J2G 8E5
Téléphone: (514) 372-1711

Commission des écoles protestantes du **GRAND MONTREAL**
Personne de référence: Mme Julie Sheper. c.p.
6000 Avenue Fielding, Montréal, H3X 1T4.
Téléphone: (514) 483-7358.

Commission scolaire **GREENFIELD PARK**
Personne de référence: Mme Iolanda Bolduc, c.p.
274 rue Hubert, Greenfield Park, J4V 1S1
Téléphone: (514) 672-2060.

Commission scolaire de l'**INDUSTRIE**
Personne de référence: M. Pierre Racicot, c.p.
333 rue Tallier, Joliette, J8E 6E6
Téléphone: (514) 759-9071.

Commission scolaire **JEUNE LORETTE**
Personne de référence: M. Rhéal Beaudry, c.p.
184 Racine, Lorettville, G2B 1E3
Téléphone: (418) 842-8702

Commission scolaire **LES ECORES**
Personne de référence: Mme Johanne Denhez, c.p.
3100 rue Concorde Est, Duvernay, H7E 2B9
Téléphone: (514) 664-1300

Commission scolaire des **MANOIRS**
Personne de référence: M. Louison Dubé, c.p.
775, rue St-Louis, Terrebonne, J8W 1J7
Téléphone: (514) 492-3533.

Commission scolaire de **MORILAC**
Personne de référence: Mme Mary Dionne, c.p.
65, 1 ère Avenue, Windsor, J1S 1H
Téléphone:(819) 845-3694.

Commission scolaire de **ST-EUSTACHE**
Personne de référence: Mme Monique Decelle, c.p.
192 Boul. Industriel, Saint-Eustache, J7R 5C2
Téléphone: (514) 473-1380.

Commission scolaire de **ST-JEROME**
Personne de référence: Mme Claudette Viau, c.p.
995 Boul. Labelle, St-Jérôme J7Z 5N7
Téléphone: (514) 436-5040.

Commission scolaire **STE-THERESE**
Personne de référence: Mme France Seguin-Arsenault, Directrice de l'enseignement
6 rue Tassé, c.p. 390, Ste-Thérèse J7E 4J6
Téléphone: (514) 430-2200.

Commission scolaire **SOUTH SHORE**
Personne de référence: Mme Jean Pycock
Education Specialist
6 boulevard Desaulniers, St-Lambert, J4P 1L6
Téléphone: (514) 672-4010.

Commission scolaire de **TAILLON**
Personne de référence: M. Michael O'Neill,c.p.
1890 Boul. Marie, St-Hubert, J4T 3R6
Téléphone: (514) 485-0280.

Commission scolaire de **VAL D'OR**
Personne de référence: Mme Lise Pagé, c.p.
973, 5ème rue, Val d'Or
Téléphone: (819) 825-4220

ANNEXE II

1. DOCUMENTS GENERAUX.

1a. Ces documents de recherche sont disponsibles pour consultation ou peuvent être photocopiés aux frais des personnes qui les demandent.

Lightbown, P.M. and N. Spada Learning English in Intensive Programs in Québec Schools: 1986-1987. (version abrégée en anglais et en français et texte intégral en anglais seulement).

Lightbown, P.M., N. Spada, & R. Halter. Cours intensifs d'anglais, langue seconde, au primaire. Rapport preliminaire: 1986-87, 1987-88.

Paris, L. Some aspects of the second language development of children in intensive programs. M.A. thesis. Concordia University, 1987.

Weary, K. An evaluation of the pedagogical materials of an intensive ESL progran at the grade 6 level. M.Ed. monograph. McGill University, 1987.

2. DOCUMENTS PROVENANT DES COMMISSIONS SCOLAIRES.

2.a. Documents disponibles pour consultation dans les locaux de S.P.E.A.Q. Les personnes intéressées à obtenir ces documents doivent en faire la demande directement aux commission scolaires.

ASBESTERIE.

Rapport Préliminaire "Expérimentation dans le cadre du projet en enseignement intensif". Le 2 décembre 1987.

Intensivement vôtre. Ceci est un vidéo filmé dans les classes d'enseignement intensif en sixième année. Les cours intensifs de français et de mathématique ainsi que le cours d'anglais sont présentés. Le film comprend aussi les témoignages de parents, d'enseignants, d'élèves et d'autres intervenants dans le projet. Ce film VHS (1/2 pouce) est disponible auprès de la commission scolaire (à l'attention de Mme Anne Raymond).

BALDWIN-CARTIER

Hans Tibblin, c.p, anglais, langue seconde. Congrès SPEAQ, le vendredi, 14 juin 1985. "Alternatives au "Drip-Feeding".

Jacques C. Plante, directeur. Services de l'enseignement. Avril 1987. Rapport sur l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde.

Hans Tibblin, c.p, anglais, langue seconde. 13/10/1982. Alternative aux cours intensifs d'anglais. Hypothèse # 2.

Hans Tibblin, c.p, anglais, langue seconde. 21/10/1982. Programme enrichi d'anglais: alternative aux cours intensifs d'anglais. Rapport personnel.
Commission scolaire Baldwin-Cartier, section française. 17/10/1982. Programme enrichi d'anglais (alternative aux cours intensifs d'anglais). Projet.

Commission scolaire Baldwin-Cartier, section française. Janvier 1985. Programme enrichi d'anglais, 4e et 5e année.

Commission scolaire Baldwin-Cartier, section française. Janvier 1985. Classement 1985-1986 au Programme Enrichi d'Anglais, 4e - 5e années- 1ère secondaire. Procédures.

Commission scolaire Baldwin-Cartier, section française. Janvier 1985. Programme enrichi d'anglais, 1ère secondaire.

Commission scolaire Baldwin-Cartier. Le 7 février 1983. Programme enrichi d'anglais (alternative aux cours intensifs d'anglais): retour de consultation dans le milieu.

Commission scolaire Baldwin-Cartier, section française. Programme enrichi d'anglais (alternative aux cours intensifs d'anglais): Grille de consultation.

CHOMEDEY-DE-LAVAL

Ecole Ste-Marguerite, M. Michel Arsenault, directeur. Projet défi. D.A.E. en anglais et français à l'école Ste-Marguerite.

Gaston Robitaille, coordonnateur. Mars 1986. Projet de bain linguistique. Ecole Coursol. Suggestions des services éducatifs.

DEUX-MONTAGNES

Commission scolaire Deux-Montagnes, services éducatifs. Sept caractéristiques du projet expérimental 1987-1988 d'enseignement accru d'une langue seconde à la CSDM. Janvier 1987.

Classe d'enseignement intensif de l'anglais en 6e année, 1987-1988. Le 5 mai 1987. (lettre adressée aux parents).

GRAND-MONTREAL

La commission scolaire des écoles protestantes du grand Montréal. The protestant school board of greater Montréal. English as a second language. May/June, grade 2. Teacher's guide. Units: Transportation, summer, review.

INDUSTRIE

Ecole Ste-Marie. Bain linguistique. (Description du programme intensif implanté dans cette commission scolaire).

LES ECORES

La commission scolaire Les Ecores. Johanne Denhez, conseiller pédagogique, services éducatifs, juin 1987. Bilan 1986-1987. Cours d'enseignement de l'anglais.

Des MANOIRS

Commission scolaire Des Manoirs. Projet intensif d'anglais. Année scolaire 1988-1989. Ecole Holy-Rosary.

Ecole Jean de la Fontaine. Compilation du sondage aux parents. Projet intensif d'anglais. 1986-1987.

Commission scolaire Des Manoirs. Projet intensif d'anglais. 1988-1989. (Document d'information destiné aux parents).

SAINT-EUSTACHE

Documents pédagogiques mis au point par la commission scolaire:

September/February, teacher's guide.
" " livre de l'élève.

October/March, teacher's guide.
" " livre de l'élève.

November/April, teacher's guide.
" " livre de l'élève.

December/May, teacher's guide.
" " livre de l'élève.

January/June, teacher's guide.
" " livre de l'élève.

TAILLON

Commission scolaire Taillon, services éducatifs. Programme intensif anglais, langue seconde. Avril 1987.

Commission scolaire Taillon, services éducatifs. Programme intensif anglais, langue seconde. Document d'informations à l'intention des enfants, des parents. Avril 1987.

2.b. Documents se trouvant dans les commissions scolaires.

Sauf dans les cas où une adresse est fournie, les personnes intéressées sont invitées à vérifier la disponibilité des documents auprès de la commission scolaire. Il est également à noter que ces documents ne sont pas tous des créations originales, mais peuvent être la collection de matériel divers (MEQ, documents d'autres commissions scolaires, etc.). Dans ce cas, ainsi que dans le cas ou ces documents ont été réalisés par la commission scolaire, les personnes intéressées sont fortement invitées à vérifier s'ils sont protégés par les dispositions concernant les droits d'auteurs.

ASBESTERIE.

Des documents relatifs au programme, au matériel didactique et aux instruments d'évaluation pourraient être à la disposition de personnes externes à la commission scolaire.

CHOMEDEY-DE-LAVAL

Des documents relatifs au programme, matériel didactique et à l'évaluation pourraient être disponibles auprès du directeur d'une des deux écoles où le programme spécial est implanté (école Coursol).

DEUX-MONTAGNES

Des instruments de mesure ont été mis au point et seraient sans doute à la disposition d'autres commissions scolaires. Pour ce faire, il faut contacter Mme Decelle, c.p. anglais langue seconde, commission scolaire St-Eustache.

GRAND-MONTREAL

Des documents pédagogiques (cahier d'activités de l'élève et livre du maître pour la 1 ère et 2e année) mis au point par la C.E.P.G.M. pourront être commandées en septembre 1988 auprès de MS. G. Amram, Instructional Services Department/Services de l enseignement, P.S.B.G.M./C.E.P.G.M., 6000 avenue Fielding, Montréal, Québec, H3X 1T4.

GREENFIELD PARK

Des documents relatifs au programme et au matériel didactique pourraient être mis à la disposition de personnes externes à la commission scolaire, en contactant M. Louis Doucet, Directeur du service éducatif, 274 rue Hubert, Greenfield Park, Québec, J4V 1S1.

INDUSTRIE

La commission scolaire a mis au point des instruments de mesure, mais le répondant n'a pas été en mesure d'indiquer s'ils pourraient être mis à la disposition d'autres commissions scolaires.

Des MANOIRS

Les documents reliés au programme sont en train d'être complétés. Ces documents, ainsi que les instruments d'évaluation et le matériel didactique peuvent être consultés à la commission scolaire elle-même.

SAINT-EUSTACHE

Les documents relatifs au programme, matériel didactique et à l'évaluation pourraient être disponible auprès de Mme M. Decelle, c.p., commission scolaire St-Eustache.

SAINTE-THERESE

Des documents relatifs au programme, au matériel didactique pourraient être à la disposition de personnes externes à la commission scolaire. Le répondant a toutefois indiqué que ceci ne pourrait se faire que par un contact direct et au cours d'une visite à la commission scolaire Ste-Thérèse.

SOUTH-SHORE

Du matériel didactique, élaboré par un enseignant, pourrait être à la disposition de personnes externes à la commission scolaire. Ceci peut se faire en contactant directement l'enseignant en question: M. Harry Polka, Ecole Champlain, 148, boul. Champlain, Candiac J5R 3T2.

ANNEXE III

Questionnaire No. 2

Commission scolaire _____

Adresse _____

Nom du répondant _____

Numéro de téléphone _____

Aspects administratifs et organisationnels

Combien y a-t-il d'écoles primaires francophones dans votre commission scolaire? _____

Combien d'écoles dans votre commission scolaire offrent des programmes spéciaux d'enseignement de l'anglais, langue seconde?

_____

Les écoles offrent-elles toutes le même programme? _____

Oui _____ Non _____

Dans la négative, veuillez faire des photocopies de ce questionnaire et nous donner des informations sur chacun de ces programmes.

1. Qu'est-ce qui a motivé la commission scolaire à entreprendre un tel projet?

_____

_____

_____

_____

_____

2. Qui est à l'origine de ce projet?

_____

_____

_____

_____

_____

3. Quelles sont les personnes qui ont participé à la phase initiale de planification?

_____ les administrateurs de la commission scolaire

_____ le directeur d'école

_____ le conseiller pédagogique

_____ un/des enseignant(s) impliqué(s) dans le projet

_____ d'autres enseignants (veuillez préciser)

_____

_____

_____ des personnes-ressources extérieures (veuillez préciser)

_____

_____

4. Quand le programme a-t-il été implanté pour la première fois?

_____

5. Combien d'enseignants participent au programme en 1987-1988?

_____

6. A quel niveau le programme est-il offert? _____

7. Combien d'élèves sont inscrits à ce niveau dans votre commission scolaire?

_____

8. Combien d'élèves participent au programme en 1987-1988?

_____

9. En regard de ce projet, combien de minutes/semaine sont consacrées à l'enseignement de l'anglais, langue seconde?

_____

10. Quelle est la durée du programme?

_____ 10 mois

_____ 5 mois

_____ autre (veuillez préciser)

_____

_____

_____

_____

_____

11. Afin de faciliter l'implantation de ce programme, quels sont les aménagements effectués dans la grille/horaire?

_____ retrait d'une discipline

_____ intégration de certaines matières

_____ ajout de minutes d'enseignement (par jour et/ou par semaine)

_____ autre (veuillez préciser)

_____

_____

_____

_____

_____

12. Est-ce que tous les élèves intéressés ont pu participer au projet?

_____ Oui _____ Non

Dans la négative, quelle est la proportion d'élèves intéressés qui ont pu s'inscrire au programme?

_____

Quels sont les facteurs qui vous ont empêchés d'offrir ce programme spécial à tous les élèves intéressés

_____

_____

_____

_____

_____

13. Quels sont les critères que vous avez utilisés pour sélectionner les élèves intéressés à participer à ce programme?

_____ rendement académique

_____ compétence en français

_____ compétence en anglais

_____ approbation des parents

_____ autre (veuillez préciser)

_____

_____

_____

_____

_____

14. Ces critères se sont-ils avérés totalement satisfaisants?

_____ Oui _____ Non

Dans la négative, quels problèmes avez-vous rencontrés

_____

_____

_____

_____

_____

15. Combien de minutes d'enseignement de l'anglais reçoivent les élèves qui ne font pas partie du programme spécial?

_____

_____

_____

_____

_____

16. Quels sont les critères utilisés pour sélectionner le/les enseignant(s) pour ce programme spécial?

_____ expérience en tant que professeur titulaire

_____ maîtrise parfaite de l'anglais

_____ détention d'un certificat de spécialisation en enseignement de l'anglais, langue seconde

_____ autre (veuillez préciser)

_____

_____

_____

_____

_____

Ces critères diffèrent-ils de ceux utilisés dans la sélection des spécialistes en enseignement de l'anglais, langue seconde, enseignant dans des conditions normales, c'est-à-dire 120 minutes ou moins par semaine?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, en quoi sont-ils différents

_____

_____

_____

_____

_____

17. La sélection des enseignants a-t-elle présenté un problème?

_____ Oui _____ Non

Si oui, veuillez préciser

_____

_____

_____

_____

_____

18. Le/les enseignant(s) participant au programme a/ont-il(s) reçu une formation particulière?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, cela a-t-il entraîné des coûts?

_____ Oui _____ Non

Le/les professeur(s) enseignant des matières académiques autres que l'anglais, aux élèves impliqués dans ce programme spécial, a/ont-il(s) reçu une formation spéciale?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, cela a-t-il entraîné des coûts?

_____ Oui _____ Non

19. Avez-vous rencontré des problèmes de personnel dans l'implantation du programme?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer s'il s'agissait de problèmes reliés à:

_____ l'affectation des enseignants (d'une école à une autre)

_____ l'affectation des enseignants (à un degré différent)

_____ des objections du syndicat des enseignants

_____ autre veuillez préciser)

_____

_____

_____

_____

_____

20. Le programme a-t-il nécessité l'embauche de personnel supplémentaire?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, de quelle catégorie d'employés s'agissait-il?

_____ d'enseignant(s)

_____ d'un conseiller pédagogique

_____ d'évaluateurs externes

_____ autre (veuillez préciser)

_____

_____

_____

_____

_____

21. Un financement supplémentaire a-t-il été nécessaire pour implanter ce programme?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, quelle a été la source de ce financement?

_____

_____

_____

_____

_____

22. Avez-vous rencontré des difficultés d'ordre administratif dans l'implantation de ce programme?

	Oui	Non
- intégration des élèves entrant à l'école en cours d'année	_____	_____
- transport des élèves participant au programme	_____	_____
- remplacement des enseignants (pour absence, par exemple)	_____	_____
- coût réel par rapport au coût anticipé	_____	_____

- autre (veuillez préciser)

_____

_____

_____

_____

_____

23. Est-ce que les parents ont clairement manifesté un soutien à leurs enfants vivant un tel projet?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, quelles sont leurs réactions?

_____ ils s'informent sur le contenu du programme

_____ ils participent à des réunions avec le personnel de l'école

_____ ils participent à des activités lancées par les élèves

_____ autre (veuillez préciser)

_____

_____

_____

_____

_____

24. Lors de l'implantation, aviez-vous à votre disposition les documents pertinents (programme, matériel scolaire, didactique, etc.) à l'application d'un tel projet?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, d'où provenait le matériel?

_____ de la commission scolaire (matériel-maison)

_____ d'une autre commission (adapté aux besoins du milieu)
(nom de la commission scolaire _____

_____)

_____ de maisons d'édition dont le matériel est utilisé comme programme de base

_____ de maisons d'édition dont le matériel est utilisé comme matériel complémentaire

Si le matériel provenait de votre commission scolaire, qui à participé à l'élaboration du programme?

_____ une/des personne(s)-ressource(s) externe(s)

_____ le conseiller pédagogique

_____ le/les enseignant(s)

_____ autre (veuillez préciser)

_____

_____

_____

_____

_____

Considérez-vous qu'actuellement les enseignants sont satisfaits du matériel qu'ils utilisent pour appliquer le programme spécial?

_____ Oui _____ Non

25. Les documents relatifs au programme sont-ils à la disposition des personnes impliquées dans le projet?

	Oui	Non
- programme	_____	_____
- matériel didactique	_____	_____
- instruments d'évaluation	_____	_____
- documents relatifs à l'évaluation du programme	_____	_____

Dans l'affirmative, à qui doit-on en faire la demande?

Nom _____

Fonction _____

Adresse _____

26. Le programme offert couvre-t-il les quatre habiletés (écouter, parler, lire, écrire)?

_____ Oui _____ Non

Dans le programme, quelle est l'importance accordée à chaque savoir? Classez-les par ordre de priorité (1 pour celui auquel on accorde le plus et 4 à celui auquel on accorde le moins d'importance).

_____ compréhension de la langue orale

_____ expression orale

_____ compréhension de la langue écrite

_____ expression écrite

Commentaires _____

_____

_____

_____

_____

27. Votre commission scolaire a-t-elle été en mesure d'assurer un suivi à ce programme spécial?

_____ Oui _____ Non

La commission scolaire considère-t-elle qu'il est nécessaire d'assurer un suivi?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, et dans le cas où un suivi n'est pas offert, veuillez expliquer pourquoi.

_____

_____

_____

_____

_____

EVALUATION

28. Quels sont les mécanismes retenus pour l'évaluation du rendement des élèves?

_____

_____

_____

_____

_____

Des instruments de mesure ont-ils été mis au point?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, sont-ils à la disposition d'autres commissions scolaires?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, comment peut-on se les procurer?

_____

_____

_____

_____

_____

29. En plus du rendement des élèves, d'autres aspects du programme ont-ils été évalués?

	Oui	Non
- les attitudes	_____	_____
- la satisfaction des parents, des élèves	_____	_____
- le matériel scolaire	_____	_____
- le programme	_____	_____
- autre (veuillez préciser)	_____	_____

_____

_____

_____

_____

_____

30. La commission scolaire a-t-elle fait appel à des conseillers externes pour l'aider dans cette évaluation?

_____ Oui _____ Non

Dans l'affirmative, comment avez-vous procédé? Veuillez fournir des détails sur l'évaluation.

_____

_____

_____

_____

_____

Si possible, pourriez-vous nous faire parvenir des documents relatifs:

- au phases de planification et d'implantation du programme
- aux aspects pédagogiques du projet (programme, évaluation, etc...)

Il est possible qu'une entrevue s'avère nécessaire.

Merci.